



# **BULLETIN**

# **DÉPARTEMENTAL**

# **OFFICIEL**

**DÉPARTEMENT DE PARIS**

***Débats du Conseil de Paris***

***Séance du lundi 11 juillet 2011***

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures dix minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER et de M. Gauthier CARON-THIBAUT, secrétaires de séance.

#### Ouverture de la séance.

**M. LE PRÉSIDENT.** - La séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

#### Adoption d'un compte rendu.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 20 et mardi 21 juin 2011 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas.

Il est adopté.

#### 2011, DF 7 G - Rapport de présentation du budget supplémentaire pour 2011 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2011. - 1°) Budget d'investissement. - 2°) Budget de fonctionnement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, nous allons procéder au vote des budgets départementaux.

C'est très difficile pour moi de faire voter ces budgets dans le brouhaha. Du temps de mes prédécesseurs d'ailleurs, c'était pareil ; il fallait du silence pour procéder aux opérations de vote.

Nous allons commencer par le vote du budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2011.

#### Lettre rectificative n° 1 G portant sur le projet de délibération DF 7-2° G.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons au vote de la lettre rectificative n° 1 G.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 G est adoptée.

#### 2011, DF 7-1° G - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2011.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous invite à vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DF 7-1° G relatif au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2011, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment troisième partie, Livre III "Finances du département", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget et règlement des comptes", article L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 13 et 14 décembre 2010 arrêtant le budget d'investissement du Département de Paris pour 2011 ;

Vu la décision modificative n° 1 du Département de Paris des 28 et 29 mars 2011 ;

Vu le projet de délibération par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2011 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1.068.307.346,48 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 349.911.891,83 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement."

(Voir annexe n° 1).

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous commençons par le vote, mission par mission, de la section d'autorisations de programme, et en premier lieu les missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique et emploi".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons aux missions transversales.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, globalement, à main levée, la section d'autorisations de programme.

La section est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons maintenant aux crédits de paiement, les dépenses de l'exercice 2011, puis les recettes de l'exercice 2011.

Nous commençons donc par le vote des dépenses de l'exercice, chapitre par chapitre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programme et 204)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipement versées".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "Participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 001 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons au vote des recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : "Affectation N-1".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, globalement, et à main levée, les crédits de paiement.

Ils sont adoptés.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous propose maintenant de vous prononcer, globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2011 est adopté. (2011, DF 7-1° G).

#### **2011, DF 7-2° G - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2011.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous invite à présent à vous prononcer, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DF 7-2° G, relatif au budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2011, tenant compte de la lettre rectificative n° 1 G, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibérations de décembre 2010 arrêtant le budget de fonctionnement pour 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général soumet à son approbation le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1er : Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2011 est arrêté comme suit :

Dépenses : 3.155.102.691,00 euros.

Recettes : 3.155.102.691,00 euros.

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget."

(Voir annexe n° 2).

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, je vous demande de vous prononcer tout d'abord sur les dépenses de l'exercice 2011, chapitre par chapitre.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "R.M.I.".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges d'activité (hors 6586)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons aux recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Autres impôts et taxes (hors 731)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris de 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2011 est adopté. (2011, DF 7-2° G).

**2011, DF 8 G - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2011.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 8 G, relatif à l'individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF 8 G).

**2011, DF-DRH 9 G - Créations, suppressions, transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2011.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous invite maintenant à vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DF-DRH 9 G concernant les créations, suppressions, transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF-DRH 9 G).

**2011, DASES 334 G - DF 12 G - Décision modificative n° 1 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2011.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 334 G - DF 12 G, relatif à la décision modificative n° 1 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASES 334 G - DF 12 G).

**M. LE PRÉSIDENT.** - La séance est suspendue.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à dix heures quarante minutes, est reprise à quinze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président).*

**M. LE PRÉSIDENT.** - La séance du Conseil général est reprise.

**2011, DAJ 18 G - Communication de la liste de marchés attribués du 12 mai 2011 au 8 juin 2011.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons à la communication de la liste de marchés attribués du 12 mai 2011 au 8 juin 2011, référencée DAJ 18 G.

Je donne la parole à Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE.

**Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE.** - Merci, Monsieur le Président.

J'ai souhaité m'inscrire sur ce projet de délibération pour évoquer un sujet concernant les modalités de mise en œuvre d'un marché passé par la Ville de Paris concernant Autolib' et j'aurais souhaité, à ce sujet, faire partager au Conseil de Paris ma perplexité.

J'ai découvert, comme nous tous, au cours du week-end, dans deux quotidiens nationaux de réputation incontestable, que le responsable de la sécurité du groupe "Accor" depuis 2003, M. René-Georges QUERRY, deviendrait, à compter du 2 octobre, directeur des opérations du groupe "Bolloré" en charge du projet Autolib'.

Je pense que lorsqu'on exécute un marché aussi emblématique pour la Ville de Paris, toute arrière-pensée est évidemment néfaste à sa bonne réalisation. L'étroitesse des relations de travail, la nécessité d'un esprit de travail confiant, doit être installée entre les partenaires.

*(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).*

Lorsque la personne concernée se trouve à devoir s'expliquer tous les jours dans la presse sur le rôle qu'elle a ou non joué, dans la soirée du 14 mai, se trouvant à Paris, dans la loge présidentielle du Stade de France aux côtés du Président de la République jusqu'à 23 heures, et qu'ensuite, cette personne décide de contacter l'Elysée, avec cette phrase formidable : "je préviens Ange MANCINI car c'est mon ami, je vais travailler chez Vincent BOLLORÉ car c'est mon ami" ; c'est donc quelqu'un qui a beaucoup d'amis et j'en suis absolument ravie pour lui. Je note qu'il est sans doute en train de quitter le groupe "Accor" pour des raisons que je ne comprends pas, car il semble que sa compétence soit pourtant établie au sein de ce groupe.

Si j'interviens à ce moment, Madame la Présidente, c'est que cette nomination me semble, dans le contexte actuel, eu égard à la visibilité polémique de cette personne, inopportune, et je pense que la Ville de Paris pourrait sans doute inviter Vincent BOLLORÉ et le groupe "Bolloré" à reconsidérer ce choix jusqu'à ce que la lumière sur le rôle de ce monsieur soit faite et les esprits apaisés.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Pour répondre, la parole est à Mme Camille MONTACIÉ.

**Mme Camille MONTACIÉ,** au nom de la 1ère Commission. - Cette intervention ne nécessite pas de réponse, puisque c'est d'abord essentiellement une information.

Je rappelle simplement qu'Autolib' n'est pas un marché qui a été passé par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, mais par une commission "ad hoc".

Mais, bien sûr, cette information sera transmise aux élus en charge d'Autolib' et fera l'objet d'une réflexion.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote.

**2011, DDEES 40 G - Signature avec l'association "Paris Initiative Entreprise" (P.I.E.) 68, boulevard Malesherbes (8e), d'une convention visant le soutien des créateurs d'entreprise parisiens. Montant total : 600.500 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DDEES 40 G qui concerne "Paris Initiative Entreprise".

La parole est à Mme Delphine BURKLI pour cinq minutes.

**Mme Delphine BURKLI.** - Merci, Madame le Président.

Tout d'abord, je vous demande de ne pas caricaturer mes propos sur ce que je m'apprête à vous dire. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause les entreprises de l'économie solidaire et sociale, dont l'existence remonte à plusieurs décennies, qui jouent aussi un rôle dans le retour à l'emploi des populations les plus fragiles.

Cependant, votre soutien financier en faveur de structures parapubliques comme "Paris Initiative Entreprise", qui ont vocation à soutenir ces entreprises, n'est pas exempt de critiques au regard des résultats timides qu'elles affichent dans ce domaine en matière d'insertion des Parisiens en difficulté.

Quand une collectivité comme Paris engage pour une initiative comme ici plus d'un demi million d'euros, dont la moitié est consacrée à subvenir aux frais de fonctionnement, notamment pour l'entretien d'un siège social dans le 8e arrondissement, on peut s'étonner de la distorsion entre le but affiché de cette structure et son train de vie supposé.

Devant cette situation, qui appelle des doutes, nous sommes en droit, en application de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, de demander un contrôle financier de cette association.

N'ayant pas obtenu d'informations comptables en préparant l'examen de ce projet de délibération ni de bilan d'activité pour 2010, puisque le seul bilan d'activité dont nous pouvions avoir connaissance date de 2009, sur le site de l'association "Paris Initiative Entreprise", je vous demande d'exercer, Monsieur le Président, ce pouvoir et de confier à la Direction du Développement économique et de l'Emploi cette mission d'audit, ce qui, je l'espère, sera de nature à lever utilement toutes nos interrogations légitimes et nos doutes sur les activités de cette association.

L'an dernier, en 2010, la plate-forme "Paris Initiative Entreprise", mise en place par M. Christian SAUTTER, a fêté ses 10 ans d'existence. Nous avons appris alors qu'avaient été financées sur cette période près de 300 entreprises, dont une quarantaine dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, soit près de 300 emplois.

Ces chiffres, je les tiens des services de Mme DAGOMA en mai dernier, ils ont été présentés à la mairie du 9e arrondissement.

En soutenant "Paris Initiative Entreprise", ce sont 600.000 euros par an qui sont prélevés sur le budget de la Ville de Paris pour 30 entreprises aidées et 30 emplois sauvegardés par an, soit plus de 6 millions d'euros en 10 ans, pris dans la poche des Parisiens, pour des résultats en matière d'emploi qui ne sont pas à la hauteur.

En plus des 6 millions d'euros consacrés en 10 ans, on le sait, le Département de Paris soutient d'autres structures coûteuses qui aident au financement, à l'accompagnement et au lancement d'entreprises solidaires, qui traitent finalement du même sujet que "Paris Initiative Entreprise", au travers de partenariats de la collectivité, avec "l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique", les "Boutiques de Gestion" de Paris Ile-de-France et aussi à travers les huit coopératives d'activité et d'emploi parisien.

Autant reconnaître par conséquent qu'il y a un problème dans votre politique de soutien, d'empilement de ces subventions à ces entreprises qui ne portent pas ses fruits.

Depuis 10 ans, vous empilez ces subventions à coups de millions d'euros en faveur de dispositifs qui ne créent pas ou peu de richesses dans Paris.

Au regard de ce bilan décevant, nous sommes en droit de nous demander si le partenariat que vous nous demandez de renouveler aujourd'hui "via" ce projet de délibération est à la hauteur des défis du Département de Paris en matière de dynamisme économique et de développement des entreprises en faveur de l'emploi.

Pour revenir au cœur du projet de délibération, précisément, les charges de cette association sont passées à un million d'euros cette année, soit une augmentation de 20 %, quand l'activité de l'association progresse, elle, avec une augmentation de 18 % du nombre de prêts décaissés et 19 % du nombre de garanties bancaires accordées, ce qui s'est traduit par une création de 356 emplois en 10 ans.

Quel est le train de vie de cette structure, pour nécessiter 20 % d'augmentation des frais de fonctionnement ?

On aurait pu aisément imaginer, compte tenu de la crise économique qui n'a pas épargné Paris depuis trois ans, que le budget d'investissement aurait légitimement primé sur le fonctionnement.

Pouvez-vous aussi nous préciser la proportion d'emplois parapublics, créés avec l'aide de "Paris Initiative Entreprise", et la proportion à l'inverse d'emplois marchands ?

J'ai bien peur que ces constats, si vous nous en faisiez part, soient frappants parce qu'ils démontreraient inévitablement que vous vous focalisez sur des emplois qui n'apportent pas de valeur ajoutée.

Avec un taux chômage en hausse de 2 % en 2010 à Paris, avec près de 3.000 entreprises touchées par un redressement judiciaire ou une liquidation l'an passé, avec le départ de Paris de nombreux sièges sociaux de grandes entreprises pour la proche banlieue, plus que jamais, nos entreprises ont besoin d'être soutenues, non pas dans une logique d'économie aidée et subventionnée comme vous le faites depuis 10 ans, mais dans une logique économique vertueuse qui doit les aider à se développer.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Seybah DAGOMA.

**Mme Seybah DAGOMA**, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Avant de répondre, je voudrais avoir une précision, parce que je n'ai pas très bien entendu le chiffre mentionné par Mme BURKLI sur le nombre d'emplois créés par P.I.E. en 10 ans ?

**Mme Delphine BURKLI**. - 356.

**Mme Seybah DAGOMA**, rapporteure. - Je vous remercie.

Madame la Présidente, mes chers collègues, comme vous le savez, le retour à l'emploi des Parisiens est l'une des préoccupations majeures de la politique de l'Exécutif.

Pour cela, nous menons une politique volontariste en matière de création d'entreprise. Celle-ci prend différentes formes : l'accompagnement, l'aide à la recherche de locaux et/ou le financement.

Mme BURKLI l'a cité, nous travaillons avec un certain nombre de structures telles que les coopératives d'activité et d'emploi, la "Boutique de Gestion" ou encore l'A.D.I.E.

P.I.E. est la plate-forme de "France Active", dont le président est M. Christian SAUTTER, que je salue, qui nous aide fortement à remplir nos objectifs.

En effet, cette structure a pour mission d'identifier et de favoriser la création, la reprise et la croissance des entreprises et associations génératrices d'emplois, de développement économique social et durable à Paris.

Elle intervient auprès des structures par un accompagnement, un financement ou toute autre aide contribuant à la création d'emploi et à leur consolidation.

Pour cela, "Paris Initiative Entreprise" mobilise trois types d'outils financiers. Des prêts personnels à taux zéro pour renforcer les apports en capital des créateurs jusqu'à 45.000 euros, des garanties bancaires couvrant jusqu'à 45.000 euros les prêts bancaires professionnels pour limiter les prises de cautions personnelles demandées par les banques ou encore des apports financiers remboursables aux associations et entreprises solidaires.

J'ajoute que "Paris Initiative Entreprise" assure un accompagnement des très petites entreprises et entreprises solidaires avant et après le financement.

Déjà, je voudrais préciser que les structures aidées par "Paris Initiative Entreprise" ne sont pas exclusivement des structures de l'économie sociale et solidaire, mais également des P.M.E.-P.M.I.

Par ailleurs, je tiens à m'inscrire en faux, j'ai le bilan à disposition de Mme BURKLI : en 2010 "Paris Initiative Entreprise" a financé 293 entreprises et a aidé à la création et à la consolidation de 2.017 emplois, dont 1.560 emplois dans l'économie sociale et solidaire.

Pour tous ces résultats, je me permets de féliciter publiquement et avec enthousiasme l'efficacité de l'équipe de "Paris Initiative Entreprise".

Je vous remercie de votre attention.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 40 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEEES 40 G).

**2011, DDEEES 17 G - Subvention (57.700 euros) avec convention à l'association "France Energie Emploi" dans le cadre de l'action de soutien aux demandeurs d'emplois parisiens menée en collaboration avec les Maisons des Entreprises et de l'Emploi des 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 17 G relatif à la signature d'une convention avec "France Energie Emploi".

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, je voudrais revenir quelques instants sur ce projet de délibération relatif au versement d'une subvention de 57.700 euros à une association originale nommée "France Energie Emploi", qui a le mérite d'être issue à la fois du monde universitaire et du monde de l'entreprise.

Il s'agit plus précisément de reconduire les actions que cette association mène depuis 1998 et ici en partenariat avec les "Maisons des Entreprises et de l'Emploi", M.D.E.E., des 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements.

Par le biais de ce projet de délibération, nous prolongeons le partenariat de cette association dans le domaine de l'aide au retour à l'emploi des cadres et à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés avec les M.D.E.E.

La méthode de cette association est à la fois efficace et originale puisqu'il s'agit d'appliquer les techniques de conduite de projets, bien connues dans l'industrie, et notamment dans l'industrie automobile, à la formalisation et à la mise en œuvre d'un projet professionnel : s'interroger sur sa cible, son produit et le besoin auquel son projet va ou non répondre.

En 2010, les résultats des demandeurs d'emploi suivis par cette association sont bons, puisque 422 personnes ont été reçues en entretien individuel, 68 d'entre elles ont trouvé un emploi durable, cinq ont bénéficié d'un contrat unique d'insertion, huit ont entrepris une formation professionnalisante et deux ont créé une activité.

Ce projet de délibération est aussi l'occasion de saluer le travail des M.D.E.E. créées depuis sept ans par Paris sous l'impulsion de notre dynamique adjoint en charge de l'emploi et du développement économique, M. Christian SAUTTER.

Comme vous le savez, elles ont pour vocation l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers la recherche d'emploi ou la création de leur propre activité.

Ouvertes sur le tissu local, elles offrent un panel d'aides qui ont démontré leur efficacité, du prérecrutement en passant par l'information, les formations ciblées, des permanences de l'A.D.I.E. pour l'aide à la création d'entreprise, des entretiens avec des directeurs des Ressources humaines, jusqu'à des actions de parrainage.

Depuis 2009, elles ont enregistré, avec la crise, un afflux de jeunes diplômés, car, si le diplôme est un bon sésame, par temps de crise, l'insertion professionnelle, même pour un jeune diplômé, est délicate.

C'est avec cette association que la M.D.E.E. du 14e a développé un pôle Ressources Cadres et Jeunes Diplômés.

Nous sommes convaincus que c'est par l'accompagnement que les demandeurs d'emploi retrouveront le chemin de l'insertion professionnelle et nos dispositifs évoluent sans cesse pour s'adapter aux attentes des demandeurs d'emplois et des employeurs.

Pour finir, les M.D.E.E. sont des acteurs des différents forums organisés par le Département pour mettre des demandeurs d'emploi en relation avec les recruteurs.

Je voulais saluer la tenue de la deuxième édition de Paris du recrutement des jeunes diplômés le 16 juin dernier : un salon de l'emploi qui a accueilli 5.500 visiteurs de l'ensemble de la Région d'Ile-de-France.

En conclusion, mes chers collègues, je me félicite du renouvellement de cette subvention à une association qui accompagne les demandeurs d'emploi parisiens vers l'insertion professionnelle et qui incarne le dynamisme et l'innovation de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christian SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, je ne sais pas ce que je pourrais ajouter à cet exposé, aussi précis que laudateur, pour la politique menée par l'Exécutif.

Je crois que Mme CHARNOZ a bien souligné le principe cardinal que nous appliquons et quand je dis "nous", c'est un nous collectif qui vous inclue, Madame STIEVENARD, qui êtes si active dans le domaine de la politique de la ville notamment du retour à l'emploi des personnes en difficulté dans ces quartiers.

Le principe qui nous inspire, c'est qu'un chômeur accompagné est à un tiers sauvé.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que, l'an dernier, grâce à l'appui qui a été fourni par divers dispositifs, soit appartenant à la Ville - et Mme CHARNOZ a parlé des Maisons du Développement économique et de l'Emploi, elle aurait pu parler aussi des missions locales sur lesquelles on reviendra tout à l'heure -, soit par des associations qui sont soutenues financièrement par le Département, eh bien, donc, 1 chômeur sur 3 (30.000 sur 90.000) a retrouvé un emploi.

Sans vouloir être trop long, je soulignerai que la principale voie pour le retour à l'emploi, c'est ce que l'on appelle les contrats aidés.

Vous apprécierez, Madame la Présidente, le fait que c'est une mesure qui est cofinancée par l'Etat, et il y en a trop peu pour qu'on ne puisse pas le souligner quand cela se produit.

Donc, 10.000 personnes ont retrouvé un emploi par ces contrats aidés.

Les forums, et Mme CHARNOZ a cité l'un d'entre eux, il y aura un forum "Paris Pôle Emploi" les 6 et 7 octobre prochain sur la place de la Concorde, ont permis à 6.000 demandeurs d'emploi de retrouver du travail.

Les missions locales, j'y ai fait allusion, ont apporté une contribution à hauteur de 6.000 jeunes qui ont ainsi retrouvé une place plus stable et plus constructive dans la société et dans le monde du travail.

L'association "France Energie Emploi" tient des permanences, comme cela a été très bien expliqué, dans quatre Maisons des Entreprises et de l'Emploi, dans le 13e, 14e, 18e et 20e. Elle accompagne, avec des résultats tout à fait satisfaisants.

C'est pourquoi il vous est demandé en 2011, comme pendant les années précédentes, de subventionner cette association qui soutient notre politique de l'emploi qui contribue à ce que la situation de l'emploi soit, depuis 2008, un peu moins mauvaise à Paris qu'elle ne l'est dans l'ensemble du pays.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce très beau projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Il n'y en a pas.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2011, DDEEES 17 G).

**2011, DDEEES 55 G - Subvention (221.700 euros) avec convention au Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi de Paris au titre de l'année 2011.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 55 G qui concerne la Maison de l'Emploi.

Mme Sandrine CHARNOZ a la parole.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est l'occasion de rappeler que la Maison de l'Emploi de Paris a été créée en 2005 par huit membres fondateurs que sont l'Etat, la Ville et le Département de Paris, Pôle emploi, l'association pour la formation professionnelle des adultes, la Cité des Métiers, la Cité des Sciences et de l'Industrie, la délégation de Paris de la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Paris.

Impulsé par le dispositif national des Maisons de l'Emploi du Plan de cohésion sociale, l'objectif principal était de créer de meilleures synergies sur un territoire donné, Paris en l'occurrence, entre les différents acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, les acteurs économiques.

A ce titre, sur la période de 2005 à 2009, ce sont des opérations diversifiées qui ont été menées par la Maison de l'Emploi, essentiellement dans le souci de compléter les dispositifs de droit commun mis en œuvre par le service public de l'emploi. On peut évoquer les actions expérimentales pour des publics spécifiques, les opérations de recrutement pour les employeurs parisiens, le développement de dispositifs favorisant l'insertion professionnelle de publics en difficulté avec, par exemple, un énorme travail pour développer des clauses sociales, ou encore le dispositif de suivi global pour les travailleurs régularisés.

Après une année 2010 de transition, les axes d'intervention sont au nombre de quatre.

Le premier porte sur le développement d'une stratégie territoriale partagée, notamment par le biais d'études générales sur la population, l'économie, l'emploi et le chômage, et on peut citer l'excellent diagnostic réalisé en 2007 sur les services à la personne à Paris.

Le deuxième axe conduit la Maison pour l'Emploi à anticiper des mutations économiques, notamment en favorisant la validation des acquis de l'expérience (les VAE).

Le troisième axe contribue au développement de l'emploi local, par le biais de clauses d'insertion dans les grands chantiers d'urbanisme de la Ville.

Et pour finir, le quatrième axe d'intervention stratégique a pour objectif la réduction des obstacles culturels ou sociaux à l'emploi, par le biais d'une plate-forme d'accès au logement pérenne par l'emploi durable. En 2010, 48 ménages ont été suivis par cette plate-forme dont 64 % ont été relogés. La Maison de l'Emploi de Paris a accueilli, de mars 2006 à mars 2010, 5.562 personnes.

En décembre 2010, notre Conseil avait permis la poursuite de ce travail de mise en synergie en prolongeant de quatre années la durée de la convention initiale.

Je vous invite, mes chers collègues, à voter ce beau projet de délibération qui permet à la Maison de l'Emploi de poursuivre ses activités sur notre année 2011.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Christian SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, la Maison de l'Emploi de Paris, qui a maintenant six années d'existence, a été créée par l'Etat, par la Ville et par le Département, et par six autres partenaires que Mme CHARNOZ a cités, pour simplifier et tonifier les initiatives en direction de l'emploi.

Je voudrais citer deux secteurs particuliers.

D'abord, celui des services à la personne, qui est un univers assez compliqué, assez neuf sur lequel il y a un mélange d'entreprises associatives et d'entreprises à but lucratif ; et tout récemment, au Comité parisien pour l'emploi, le 4 juillet, la responsable de ce dossier au sein de la Maison de l'Emploi de Paris nous a fait un exposé tout à fait clair et remarquable, permettant de mieux ajuster les différentes actions.

J'en profite pour saluer les élus, qui sont assez nombreux ou, j'allais dire, exceptionnellement nombreux, qui participent à ce Comité parisien pour l'emploi montrant, aussi bien dans la majorité que dans l'opposition, que l'emploi est évidemment un souci non seulement de la population mais aussi des élus.

L'autre sujet que je voudrais mentionner rapidement, c'est celui des clauses d'insertion.

Les clauses d'insertion, c'est le fait que, sur des chantiers qui sont initiés par des investissements de la Ville ou du Département, des clauses permettent de confier une partie de l'activité à des entreprises d'insertion ou à d'autres entreprises qui fournissent du travail à des personnes en difficulté et qui ont besoin d'une transition pour revenir dans l'économie plus classique.

Alors, la Maison de l'Emploi de Paris a été l'an dernier, et elle le sera aussi cette année, j'en suis sûr, très dynamique en la matière. Elle a suivi 110 opérations d'investissement et débouché sur l'équivalent de 548 emplois à temps plein... enfin, équivalents temps plein. Donc, vous voyez que la Maison de l'Emploi de Paris ne se contente pas d'un rôle d'étude et de liaison, elle est aussi dans l'action pour plus de solidarité à Paris.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 55 G.

Qui est favorable ?

Abstentions ?

Contre ? Il n'y en a pas.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEEES 55 G).

**2011, DDEEES 58 G - Subvention (139.000 euros) avec convention à des associations mettant en oeuvre des formations linguistiques dans le cadre de la politique de la ville.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 58 G.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, la politique conduite par le Département de Paris en faveur de l'emploi et l'insertion professionnelle s'accompagne de mesures spécifiques pour les publics en difficulté des quartiers relevant de la politique de la ville, conformément au Contrat urbain de cohésion sociale pour Paris que nous avons approuvé le 27 mars 2007 et prolongé jusqu'à 2014.

Le projet de délibération qui est soumis à votre approbation concerne des subventions versées à huit associations de proximité, pour des actions de formation linguistique ciblées sur des publics jeunes et femmes. Ces subventions viennent compléter les grands marchés de formation que passe la Ville, en permettant de développer des actions que l'on pourrait qualifier de "sur-mesure".

Elles sont au plus près du quotidien des publics visés.

Pour preuve, je me pencherai plus précisément sur deux initiatives.

Ainsi, l'association "ADAGE" proposera des ateliers linguistiques à visée professionnelle animés par un comédien, qui recouvrent également les codes sociaux, tels que savoir argumenter face à un employeur. La particularité de la formation tient aussi à la possibilité d'effectuer des stages en entreprise, ce qui est souvent une première en France pour les femmes suivies.

L'association "Paroles voyageuses" propose une formation aux 30 salariés en insertion de la régie de quartier du 19e, qui est parfaitement adaptée aux horaires des salariés et extrêmement professionnalisante, puisqu'il s'agit d'une approche linguistique des métiers du nettoyage.

Mes chers collègues, ce projet de délibération, que je vous demande de voter, permettrait à 327 personnes de bénéficier de ces initiatives qui s'inscrivent en complémentarité des dispositifs de droit commun offerts sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christian SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, je ne me lasse pas de ce dialogue avec Mme CHARNOZ, puisqu'il permet de balayer successivement un certain nombre d'actions exemplaires que le Département mène en direction des personnes les plus en difficulté.

Et vous, Madame STIEVENARD, comme Olga TROSTIANSKY, êtes étroitement associées à ces actions de formation linguistique. J'ai parlé tout à l'heure d'un exposé sur les services à la personne et une des conclusions de l'étude qui a été faite, qui est une conclusion de bon sens, c'est que, pour être personnel de maison, il faut savoir lire et écrire, au moins sommairement. Donc, la formation au français parlé et écrit est une condition quasiment indispensable pour trouver du travail.

Les associations dont a parlé Mme CHARNOZ font ce travail. Elles le font bien, avec un retour à l'emploi qui est tout à fait de bonne qualité, que l'on peut encore améliorer mais qui est de bonne qualité.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 58 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEES 58 G).

**2011, DDEES 84 G - Signature d'une convention avec l'association "Emmaüs Coup de Main" à Pantin (93500) pour l'attribution d'une participation permettant la préfiguration d'une ressourcerie-récupération (20e). Montant : 34.000 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEES 84 G relatif à la signature d'une convention avec "Emmaüs Coup de Main".

Mme Fabienne GIBOUDEAUX a la parole.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, ce projet de délibération, qui propose de mettre en place une ressourcerie dans le 20e arrondissement avec l'association "Emmaüs Coup de Main" est un beau projet que l'on ne peut que soutenir dans son principe.

Nous devons aussi saluer l'esprit d'innovation sociale qui préside à la volonté d'adapter ce projet de ressourcerie à la question des marchés de la misère à travers l'étude d'une filière courte qui permettrait à des récupérateurs indépendants de déposer des objets et de tirer bénéfice de leur vente.

Néanmoins, et malgré la qualité du projet, on peut craindre qu'il ne puisse à lui seul résoudre le problème des marchés informels.

L'ampleur de ces marchés témoigne des difficultés spécifiques d'un grand nombre de personnes et rend visible des populations le plus souvent ignorées ou invisibles.

Aussi bien pour les vendeurs que pour les clients que l'on y rencontre, ces marchés font partie de la survie au jour le jour et sont le seul accès à la consommation.

C'est pourquoi nous considérons ce projet comme un premier pas sur la voie d'une réponse enfin sociale à la question des marchés de la misère. Nous saluons le fait qu'un comité de pilotage ouvert aux acteurs de terrain soit prévu. C'est de bon augure pour comprendre et prendre en compte les besoins des populations concernées.

Seul un travail de compréhension et d'écoute permettra d'aller à des solutions susceptibles de surmonter l'antagonisme qui se manifeste régulièrement entre ces riverains et ces populations.

Reste que nous n'en sommes qu'à une préfiguration. Si les lieux d'implantation de cette ressourcerie sont déjà pressentis, ce projet prendra naturellement du temps pour se mettre en place alors même que la question des marchés reste entière à l'heure où la répression policière ne fait que la déplacer.

Nous pensons que parallèlement à des projets de ce type, qui s'inscrivent dans une structuration de long terme des filières de récupération, de recyclage et de réemploi, il conviendrait d'envisager aussi des solutions d'urgence.

Ces solutions permettraient par exemple à ceux qui n'ont actuellement d'autres choix d'activité que celle de la revente d'objets récupérés et, ne les oublions pas, à ceux qui sont par nécessité des clients de ces marchés, de trouver des lieux de vente organisés.

Limités dans le temps, dans l'espace, permettant l'exercice d'un contrôle des objets mis en vente, des espaces de vente pourraient être rapidement ouverts à Paris et dans les communes limitrophes.

La Maire de Montreuil s'est récemment prononcée en faveur de ce type de solution, à l'image du marché solidaire de l'Inquet, porté par la Municipalité de Toulouse.

C'est aussi l'une des propositions qu'a adressé à la Municipalité parisienne le collectif "Soutien aux biffins, pour des solutions alternatives à la répression".

Au nom du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés", nous souhaiterions que ces propositions fassent d'urgence l'objet d'un travail ouvert, sérieux et serein sur leurs conditions rapides de réalisation.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à Mme Frédérique CALANDRA.

**Mme Frédérique CALANDRA**. - Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, effectivement, je suis heureuse de ce projet de délibération, qui est le fruit d'un long travail, notamment de conviction.

Il porte deux exigences : une exigence de justice sociale, et l'exigence de respect de l'espace public, et tout simplement de la qualité du vivre ensemble.

Je ne reviendrai pas sur les nombreux débats que nous avons eus depuis plusieurs mois sur le problème des marchés sauvages, qui sont une manifestation massive de la crise économique et de la précarisation d'un grand nombre de personnes.

Je tiens à rappeler d'ailleurs que s'il y a une précarisation d'un grand nombre de nos concitoyens, la majeure partie des gens qui vendent aujourd'hui à la sauvette sur l'espace public parisien viennent d'autres pays ou connaissent de très grandes difficultés de vie, et c'est une question que nous devons aussi nous poser collectivement.

Mais aujourd'hui, nous parlons de ce projet de délibération.

Il accorde une subvention de 34.000 euros à l'association "Emmaüs Coup de Main" et permettra à celle-ci de mener à bien durant l'été toutes les études nécessaires afin d'ouvrir une activité de ressourcerie dès l'automne.

Je voudrais pointer les aspects novateurs de ce projet. Non seulement "Emmaüs Coup de Main" va utiliser son savoir-faire en la matière mais en plus, fera cohabiter deux circuits, et nous tenions particulièrement à cela : un circuit classique long de recyclage ouvrant à terme 30 emplois d'insertion - j'insiste sur le terme d'insertion -, ce ne sont pas des emplois figés mais des gens destinés à rentrer dans un circuit, ensuite à être employés ailleurs et on reprend 30 emplois à nouveau.

Egalement, un circuit court permettant aux collecteurs-revendeurs qui ne peuvent pas encore rentrer dans des dispositifs d'insertion de trouver un débouché économique à leur activité sans pour autant déréguler l'espace public, et j'y insiste.

Je voulais revenir rapidement sur les 30 emplois d'insertion. Même si nous savons que la durée de présence des publics dans ces dispositifs peut être relativement longue, ces emplois permettront d'offrir une réelle perspective d'avenir à ces hommes et femmes.

Je rappelle que contrairement aux véritables biffins, qui jouissent en général de revenus faibles mais de petits revenus de minimums sociaux, les personnes auxquelles nous avons à faire dans le 20<sup>e</sup> arrondissement n'ont aucune autre source de revenus que ce qu'elles vendent sur le trottoir, et cela ne constitue en aucun cas un revenu mensuel décent leur permettant de vivre correctement, c'est-à-dire de se loger, de se nourrir, d'élever leurs enfants, etc.

C'est pourquoi nous refusons l'institutionnalisation de la misère.

La Ville de Paris a fait preuve de sa capacité à chercher des solutions innovantes. Je rappelle encore une fois qu'il y a un très grand absent dans ce dossier : c'est celui dont c'est la réelle compétence, à savoir l'Etat. Le Préfet CANEPA n'est pas apparu une seule fois depuis le début de ce dossier ; il n'y a aucune raison que les arrondissements de l'Est parisien ou les arrondissements périphériques payent à eux seuls l'addition de la précarisation et de la misère d'un certain nombre de gens.

J'attends encore les propositions innovantes, tout simplement les propositions, j'attends même la présence de l'Etat et du Préfet CANEPA dans les multiples réunions que nous avons organisées. Qu'il n'hésite pas à faire savoir s'il est intéressé par le sujet. En principe, c'est de sa compétence principale et exclusive, et non pas la nôtre, mais j'ai le sentiment que ce n'est pas sa préoccupation en tout cas.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Madame la Présidente, chers collègues, ce projet de délibération tant attendu est pour le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche très important.

Il nous permet enfin de sortir de l'impasse de la répression sur les marchés des biffins, ou marchés de la misère.

Nous avons défendu ce projet de ressourcerie-récupération. Cet unique projet, par contre, ne permettra pas de rétablir la tranquillité dans l'espace public pour les riverains, les revendeurs et les acheteurs, mais c'est un premier pas, un premier acte politique concret.

L'association "Emmaüs Coup de Main" sera donc chargée d'instaurer un accompagnement social pour contribuer à l'insertion des personnes qui seront accueillies. Plusieurs dizaines de personnes en grande précarité pourront tour à tour bénéficier d'un retour vers l'insertion professionnelle. Par ailleurs, le recyclage des objets, qui leur donne une seconde vie, permettra de lier préoccupations écologiques et sociales.

La création du comité de pilotage annoncé ouvre enfin un cadre de co-élaboration avec nombre d'acteurs. Et sachez que nous veillerons à ce que les biffins soient bien associés, tout comme les riverains, ainsi que le collectif qui s'est constitué.

Il a rédigé une note sérieuse présentant les alternatives possible à la répression et d'ailleurs, il me semble que les maires et élus qui ont participé à la première réunion de travail que nous avons eue entre composantes de la majorité l'ont reconnu.

Mais la plus grande avancée dans ce projet de délibération est la reconnaissance de la nécessité d'étudier les possibilités d'intégrer au projet une filière courte de revente des objets collectés. Et cette piste est essentielle, mes chers collègues.

Car on ne pourra favoriser la restauration d'un contexte de sécurité et de salubrité publique sur l'espace public, comme le prétend le projet de délibération, en ne touchant que des dizaines de personnes simultanément.

Et nous savons tous ici, même si nous attendons la cartographie qui sera financée par le Conseil régional, qu'il y a en ce moment environ 400 à 450 bâches rien qu'à Belleville, et combien d'autres aux portes de Montreuil et de Bagnolet ! Et si l'on retire 10 à 30 personnes, la situation locale dans sa masse n'aura pas profondément changé.

Le cœur du problème auquel nous sommes confrontés est bien celui de la massification de la précarité.

Celle des revendeurs qui, dans une logique de survie, tentent de subvenir à leurs besoins ou de compléter leurs maigres revenus en revendant des objets collectés dans les poubelles, et celle d'autres citoyens dont les revenus trop faibles, les excluent des marchés classiques de consommation.

Le statu quo, bien évidemment, n'est pas tenable, ni pour les riverains ni pour les biffins. Et le problème de propreté est réel : un marché non réglementé, où des vendeurs sont contraints de jouer au chat et à la souris avec les forces de police, condamnés à abandonner leurs marchandises dans la course, cela salit forcément. Les marchés alimentaires salissent encore plus, mais ils ont des horaires réguliers et bénéficient d'opérations de nettoyage dès qu'ils sont finis.

Le problème d'insécurité lui aussi est réel. Laissez la misère et les logiques de survie se concentrer dans un même endroit, sans aucune régulation et dignité, et forcément vous ne pourrez obtenir que de fortes tensions. Et la répression n'y changera rien. Comment empêcher, par ailleurs, receleurs et autres trafiquants qui s'y infiltrent, quand il y a tant de monde dans un si petit espace ?

Donc, mes chers collègues, l'urgence est bien de créer plusieurs lieux de petits marchés de la récupération pour réguler cet espace public. Mais le cœur du problème est bien plus profond. Cette misère en plein cœur de Paris, qui s'étale sur les trottoirs de nos quartiers populaires fait peur. Elle attise l'angoisse du déclassement. Et si demain, c'était mon tour ? Elle renvoie l'idée que nous nous faisons de la misère massive du monde. Et si nous étions en train de la laisser s'installer, envahir notre cité ? Que génère-t-elle cette angoisse ? Le rejet de l'autre, du plus pauvre. Et elle peut finir par se traduire par un racisme social, pouvant prendre plusieurs facettes et devenir racial.

Alors la droite, tout comme l'extrême droite, le sait. Elle en joue. La chasse aux pauvres est lancée depuis longtemps : chasse aux sans papiers, chasse aux S.D.F. et familles qui campent le long du périphérique, chasse aux migrants tunisiens qui tendent de dormir dans les squares, chasse au salarié de Monoprix qui fait les poubelles pour ramener à manger à sa famille.

Mais cette chasse n'aboutira jamais, les prisons sont déjà pleines. Son but, par ailleurs, n'est pas d'aboutir. Mais idéologiquement, ce que joue le Gouvernement, c'est le pourrissement de la situation pour contribuer à la division des Français entre eux et à l'adhésion d'un discours autoritaire, sécuritaire et raciste.

Et pour nous, élus de gauche, élus républicains, attachés à dégager ce qui relève de l'intérêt général, cette question s'impose à nous et nous ne pouvons l'éluder. Portons-nous l'objectif d'éradiquer cette misère et de redonner la dignité à toutes et à tous ? Ou sommes-nous démissionnaires ? Décidons-nous de traiter le sujet par le débat raisonné et argumenté, ou en restons-nous sur le terrain des peurs, de l'irrationnelle angoisse de la misère, en renvoyant la balle à l'Etat, en décrétant notre impuissance ?

J'ai le sentiment que, par ce projet de délibération, par ce premier projet, nous arrivons ensemble enfin à être dans l'élaboration collective de propositions concrètes. Parce qu'il me semble que la question n'est plus de savoir si nous sommes pour ou contre les espaces régulés autorisant ces reventes, mais quand ? Où ? Et comment s'y prendre pour les créer...

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Si vous pouviez conclure.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Et je conclus.

Afin de rétablir le partage de l'espace public, de permettre à celles et ceux dont le Gouvernement par sa politique interdit l'accès aux travail, à des pensions de retraite décentes, de survivre néanmoins dans la dignité et de retrouver dans l'espace public et par l'activité de la ville des liens sociaux.

Cette question se pose maintenant.

Chers collègues, souvenez-vous de ces paroles de Victor Hugo à l'Assemblée nationale : "Je ne suis pas de ceux qui croient qu'on peut supprimer la souffrance en ce monde mais je suis de ceux qui pensent et qui affirment que l'on peut détruire la misère."

Je vous remercie.

**M. Pierre GABORIAU**. - C'est insultant votre réponse !

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est, non pas à Victor Hugo, mais à Mme Olga TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Madame la Présidente, le sujet des marchés à la sauvette a suscité de nombreux débats dans notre Assemblée, et je partage la satisfaction, notamment de Frédérique CALANDRA, à voir présenté aujourd'hui un projet de délibération concernant un projet de récupérations ressourcerie dans le 20e arrondissement.

Avec l'Exécutif et les maires d'arrondissement concernés, nous menons depuis plus de deux ans un travail répondant entre autres aux différents vœux votés au Conseil de Paris portant :

1. Sur un premier diagnostic sur les vendeurs réalisé par la mission SDF du Secrétariat général ;

2. Une réflexion avec les associations spécialisées ;

3. Des échanges avec les communes avoisinantes touchées elles aussi par le phénomène ;

4. La réappropriation de l'espace public par les habitants, avec une présence policière plus importante, une mobilisation de la DPP et des actions de propreté renforcées. Et je tiens à saluer ici tout particulièrement les agents de la D.P.E. qui exercent leur travail dans des conditions difficiles.

Tout ce travail préalable, nécessaire mais souvent peu visible, aboutit à la proposition de "Coup de Main". Bien sûr cette ressourcerie ne sera pas suffisante pour répondre à l'ensemble des vendeurs, mais elle constitue un premier pas important dans la prise en charge de personnes qui, pour l'instant, n'ont pas d'autre horizon que de vendre dans la rue les maigres biens qu'ils trouvent souvent dans les poubelles.

Madame GIBOUDEAUX, le projet de délibération, comme l'a rappelé Mme Frédérique CALANDRA, prévoit d'ores et déjà une filière courte de revente d'objets en complément de la ressourcerie.

Avec l'ensemble de mes collègues concernés, et notamment Mme Seybah DAGOMA, car ce projet s'inscrit dans le cadre général de l'économie sociale et solidaire, qui développe des formes d'activité économique à finalité sociale, incluant notamment l'insertion par le travail, nous continuons à travailler à d'autres dispositifs adaptés.

D'autre part, l'étude financée par la Région Ile-de-France, qui a été confiée à l'association "Aurore", devrait nous apporter de précieux éléments d'analyse sur les vendeurs.

Madame la Présidente, nous allons demander à l'Etat de cofinancer avec la Ville de Paris une M.O.U.S. (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) sur l'ensemble des territoires touchés par les marchés à la sauvette.

A l'heure actuelle, l'Etat ne montre pas beaucoup d'intérêt sur ce phénomène de précarisation très inquiétant, et nous attendons donc une réponse, avec une très grande impatience, de l'Etat pour effectivement s'impliquer dans ce phénomène. Pour l'instant, il n'est pas très présent.

Donc, je vous propose, avec l'ensemble de ces éléments, de voter ce projet de délibération.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 84 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEEES 84 G).

**2011, DDEEES 72 G - DASES 116 G - Subvention (100.782 euros) avec convention à l'association "La Clairière" pour son dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaire parentale.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 72 G - DASES 116 G qui concerne l'association "La Clairière".

La parole est à M. David ALPHAND.

**M. David ALPHAND**. - Madame le Président, merci.

Je voudrais saisir cette occasion qui nous est offerte pour saluer le travail absolument remarquable de l'association "La Clairière" qui est située au Centre de Paris.

Dans le cadre des travaux de la mission d'information et d'évaluation sur la politique de la petite enfance, menés il y a maintenant deux ans, nous avons été amenés à visiter "La Clairière", à rencontrer les personnels qui font preuve d'un dynamisme absolument remarquable, d'une envie de faire qui peut être une source d'inspiration pour beaucoup.

Nous avons également rencontré les élèves en cours de formation. Des élèves qui travaillent dur, avec un taux de réussite très élevé pour ce type de formation, qui bien souvent viennent de milieux relativement difficiles, au regard de leur capacité d'intégration, puisque ce sont souvent des femmes qui, dans un premier temps, ne maîtrisent pas parfaitement la langue française, et qui sont prises en charge, accompagnées dans cette formation qui débouche la plupart du temps sur un emploi, qui plus est, plutôt bien rémunéré.

Je le dis d'autant plus volontiers que M. Christophe NAJDOVSKI est parmi nous dans cette salle cet après-midi, parce que c'est autant une question à M. SAUTTER qu'à M. NAJDOVSKI en réalité.

Dans les conclusions de notre mission d'information et d'évaluation, nous avons préconisé que "La Clairière" soit une source d'inspiration pour des actions amenées futures, non seulement en étant aidée, mais en faisant en sorte que peut-être ce modèle soit dupliqué.

Je voulais savoir aujourd'hui, après deux ans, ce qu'il en était. Et si non seulement l'aide de la Ville avait pu porter efficacement, ce dont je ne doute pas, mais surtout si ce modèle avait pu être reproduit. Parce qu'on connaît les besoins absolument forts, importants, en matière de personnels pour la petite enfance, que ces besoins ont du mal à être satisfaits. On sait également les difficultés de la Ville de Paris à recruter dans ces métiers.

Et une association, comme "La Clairière" et d'autres, peut venir très utilement apporter son renfort et son concours à l'efficacité de la politique de la petite enfance à Paris. Je voulais donc que l'on puisse faire le point cet après-midi sur ce sujet.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Christian SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président, au nom de la 6e Commission. - Madame la Présidente, je vais répondre, non seulement en mon nom personnel mais au nom d'Olga TROSTIANSKY et, puisqu'il a été interpellé, de M. NAJDOVSKI.

C'est peut-être un jour exceptionnel mais aujourd'hui, à la minute présente, je suis d'accord avec M. ALPHAND, puisqu'il a parlé du travail remarquable de l'association "La Clairière", et je crois que tout le monde est d'accord sur ce point, c'est une association qui, dans le cadre du 2e arrondissement, mais son action déborde le 2e arrondissement, fait un ensemble d'actions d'accompagnement social et d'accompagnement professionnel qui est tout à fait remarquable, car, tout à l'heure, nous avons parlé d'accompagnement professionnel, mais il est clair que certaines personnes ont d'abord besoin de retrouver l'estime de soi, de régler leurs problèmes de logement, leurs problèmes de santé, avant de pouvoir avoir l'ambition de trouver un travail.

Je voudrais dire rapidement que "La Clairière" gère un centre social et un centre socioculturel, avec un service logement et un espace public numérique qui sont performants. Elle a deux équipes d'éducateurs spécialisés qui se tournent vers les jeunes qui sont un peu en difficulté dans le territoire qui avoisine le Forum des Halles. Elle a créé toute seule, si je puis le dire, avec l'appui de la Ville, mais elle a pris l'initiative de créer deux entreprises d'insertion et une association intermédiaire qui permettent de faire les premiers pas dans une nouvelle vie professionnelle. Enfin, M. ALPHAND m'a interrogé sur ce point, elle prépare des personnes souvent en grande difficulté au métier d'auxiliaire parental. C'est une activité qui est développée par "La Clairière" depuis 2008.

Ce que nous faisons pour répondre à la question de M. ALPHAND sur : est-ce que "La Clairière" est une source d'inspiration ? La réponse est oui pour deux associations : "Solidarité Roquette" dans le 11e arrondissement et "Relais 59" dans le 12e arrondissement. Si je puis dire, le savoir-faire de "La Clairière" diffuse à ces centres d'action sociale et je ne peux pas encore dire quels sont les résultats, mais il y a là une tentative qui est tout à fait encourageante.

Avec Mme Olga TROSTIANSKY et M. Christophe NAJDOVSKI, je vous invite à voter ce beau projet de délibération.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

**M. Jacques BOUTAULT**. - Nous voterons, bien entendu, ce projet de délibération.

Je me réjouis que M. ALPHAND découvre tous les bienfaits de "La Clairière", qui est une association séculaire au sens propre, puisqu'elle fêtera son centenaire au mois d'octobre 2011, elle est donc depuis 100 ans dans le 2e arrondissement et elle tiendra les célébrations de son centenaire, relativement modestes, au Palais Brongniart, dans le 2e arrondissement, dans l'arrondissement d'origine, de naissance, de "La Clairière", à condition que le Palais Brongniart accepte de mettre à disposition gratuitement de "La Clairière", qui a peu de moyens, la nef. Je voudrais dire à notre Assemblée que je compte bien que les négociations en cours puissent aboutir de façon positive pour "La Clairière", afin qu'elle puisse tenir ces célébrations de son centenaire dans ce lieu prestigieux. Elle le mérite.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole, mais soyons raisonnables et pensons aux collègues qui, mercredi matin, seront encore là pour répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**. - Merci, Madame la Présidente.

Je voulais simplement signaler, suite aux propos qu'a tenus M. ALPHAND, que ce projet est porté par trois adjoints au Maire de Paris, à savoir M. Christian SAUTTER, Mme Olga TROSTIANSKY et moi-même pour ce qui est de l'aide à "La Clairière".

Ici, nous votons le projet de délibération qui est au Conseil général, mais nous avons également un projet de délibération au Conseil municipal pour le financement du relais d'auxiliaires parentales, et donc je voulais simplement remercier de cette intervention et remercier également le travail que fait cette association, à la fois pour la réinsertion sociale de personnes en difficultés, pour la création d'emploi et pour l'accueil à domicile de jeunes enfants.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 72 G - DASES 116 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEEES 72 G - DASES 116 G).

**2011, DASES 410 G - Prolongation d'un dispositif d'aide d'urgence envers les migrants tunisiens. Montant : 579.500 euros.**

**Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la situation des jeunes migrants tunisiens.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 410 G, sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé le vœu n° 1 G. Il s'agit de la prolongation d'un dispositif d'aide d'urgence envers les migrants tunisiens.

Ce sujet a déjà été abordé ce matin, mais il l'est à nouveau et j'ai beaucoup d'inscrits, donc je leur demanderai de faire effort de concision et de synthèse.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, nous voterons pour ce projet de délibération qui permet de reconduire jusqu'à fin août le dispositif d'aide aux migrants tunisiens, en finançant différentes associations qui assurent notamment l'hébergement d'urgence et l'aide alimentaire.

Nous approuvons également l'aide à l'insertion dans le cadre d'un retour en Tunisie dans la dignité prévue pour les migrants tunisiens qui le souhaitent et nous saluons à nouveau cet engagement de la Ville. Nous en sommes à la troisième séance du Conseil de Paris sur le sujet, mais force est de constater que le Gouvernement joue le pourrissement de la situation.

Les 16 et 17 mai derniers, M. GUÉANT est allé à Tunis pour demander l'attribution de laissez-passer, permettant au Gouvernement français d'expulser plus facilement les migrants tunisiens venus de Lampedusa. Mais voilà, non seulement M. ESSEBSI, Premier Ministre du Gouvernement intérimaire, avait refusé, mais, en plus, il avait sollicité l'attribution de titres de séjour pour tous les détenteurs de titres européens, afin de leur accorder le droit de circuler librement dans l'espace Schengen.

Depuis, le Gouvernement refuse toujours de dépenser un seul centime d'euro pour contribuer à l'hébergement d'urgence des migrants tunisiens. D'ailleurs, il ne cesse de réduire de façon drastique les aides aux structures assurant l'hébergement d'urgence, quand la chute des crédits n'équivaut pas carrément à la fermeture de structures.

Il refuse de régulariser la situation administrative des migrants. Par contre, il poursuit sa chasse, les arrête dans les squares, les contrôle, les interpelle. Alors on remplit les centres de rétention, on fait du chiffre, et puis après ? Après, on les expulse de nouveau vers l'Italie dans un ping-pong cynique.

Certains, de suite, sont libérés après les interpellations, mais qu'importe, les interpellations rentrent dans les chiffres des préfectures et leur permettent de tenir leurs objectifs quantitatifs, mais à quel prix ?

A quel prix, Monsieur LAMOUR, et ce serait intéressant que vous posiez bien la question à vos collègues du Gouvernement ? Combien tout cela coûte ? Combien tout cela coûte au contribuable, cette politique administrative, judiciaire et policière.

L'efficacité de tout cela ? Zéro ! On humilie, on affame des jeunes qui mettaient tant d'espoir dans notre République. Et pourtant, comme cela a été dit précédemment, du temps de BEN ALI, la France était liée à la Tunisie au travers d'un accord nommé "accord migratoire de développement solidaire" et prévoyait l'accueil de 9.000 Tunisiens, mais la solidarité, qui était de mise du temps du dictateurs, ne l'est plus quand la révolution citoyenne est en cours. Bravo !

Nombre d'entre eux veulent, finalement, rentrer chez eux, mais, là encore, le Gouvernement s'y oppose, il a exigé de l'O.F.I.I. de restreindre à 300 euros l'aide au retour normalement de 2.000 euros aux migrants tunisiens, opérant ainsi une mesure discriminatoire totalement scandaleuse.

Le cynisme de la droite sur ce dossier est vraiment sans limite.

Alors, on entend, évidemment, des membres du Gouvernement et l'opposition de cet hémicycle, comme M. DUBUS dernièrement, nous rabâcher que la Tunisie est dorénavant libre, que nous n'avons donc pas à accorder l'asile, mais, mes chers collègues, nous sommes loin d'être dans une situation stabilisée.

Les élections de l'Assemblée constituante sont reportées au 23 octobre, mais, surtout, la situation économique est des plus critiques. L'essentiel de l'économie de la Tunisie, comme vous le savez, est lié au tourisme, qui s'est lui-même écroulé. Les agences de notation ont d'ailleurs rabaisé la note de la Tunisie depuis la révolution.

Et quelle aide la France a-t-elle accordé à la Tunisie depuis ? Rien !

Et l'Europe qui protège ? Rien !

Que des promesses de prêts bancaires là où la situation exigera un don, une annulation de la dette.

Résultat : le Gouvernement tunisien paye des échéances des prêts qui avaient été contractés pour permettre à la famille TRABELSI de s'enrichir sur le dos de son peuple. Dommage, d'ailleurs, qu'il n'ait pas suivi les exemples des révolutions d'Amérique latine, qui, elles, avaient décidé de ne plus rien rembourser.

Si nous voulons nous-mêmes noter la solidarité de notre Gouvernement avec le peuple tunisien, en interne comme en externe, c'est un beau zéro pointé, et comme le disait M. le Maire de Paris tout à l'heure, c'est une politique totalement indigne.

Maintenant, que pouvons-nous faire, nous, la gauche, que devons-nous faire ? Eh bien, le maximum.

Le faisons-nous ? Non. Oui, nous faisons beaucoup, mais quand on arrive à héberger 300 Tunisiens pendant plusieurs mois, on devrait pouvoir trouver des solutions pour protéger les 150 restants qui errent dans les squares parisiens.

Je propose que nous saisissons "Paris Métropole", que nous puissions monter d'urgence une réunion avec le Conseil régional d'Ile-de-France, l'ensemble des collectivités concernées et, pourquoi pas, aussi, le Conseil régional de PACA, pour penser, avec toutes ces collectivités, à l'aide à débloquer, pour prendre sous notre protection tous les migrants tunisiens et organiser réellement le bras de fer contre le Gouvernement. C'est ainsi l'esprit du vœu rattaché que nous déposons.

Ne soyons pas naïfs, la droite a choisi le pourrissement de la situation pour des raisons idéologiques ; il s'agit toujours d'attiser les peurs, le chiffon de la pression migratoire et si la bataille est idéologique, alors nous nous devons de ne leur laisser aucune faille.

Mais quand nous en appelons aux forces de police pour fermer l'accès à un gymnase dans lequel les migrants se réfugiaient, ce qui, ne jouons pas sur les mots, revient à une expulsion, nous ouvrons cette faille, nous donnons à penser que l'on ne peut faire plus, qu'ils sont donc très nombreux, qu'il y a donc un problème.

Que l'on ne nous dise pas une fois de plus que le bâtiment était insalubre, car, dans ce cas, il fallait leur en trouver un autre. Si c'est pour respecter le droit des jeunes de Belleville à utiliser cet équipement sportif, alors on pouvait toujours changer de quartier ou d'équipement.

Le problème va nous être reposé fin août si, d'ici là, nombre d'entre eux décident de ne pas retourner au pays, ce qui est prévisible. Qu'allons-nous faire ? Leur fermer les portes des centres d'hébergement ?

C'est une question de principe extrêmement grave qui nous sera posée à toutes et à tous en conscience, sachons apprécier la situation et reconsidérer positivement la poursuite de nos aides.

Le sujet est donc loin d'être clos et nous en reparlerons en septembre.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je m'adresse aux orateurs suivants. Si vous pouviez mieux calibrer votre intervention sur un sujet que l'on a déjà évoqué à deux reprises, ce serait bien.

Mme Danielle FOURNIER a la parole.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Moi aussi, je vais faire une petite mise en contexte, je suis d'accord avec l'intervention précédente.

A la fin de l'année dernière a commencé ce qu'il est convenu d'appeler "le printemps arabe", bien qu'il touche toutes les saisons. Nous avons tous salué ici l'engagement des Tunisiens et particulièrement des jeunes, dans cette révolution, en donnant, sur la proposition de notre groupe le nom de Mohamed Bouazizi à une place du 14<sup>e</sup> arrondissement et en rendant hommage - c'est écrit sur la plaque - au peuple tunisien et à sa révolution de janvier 2011.

Depuis, la Tunisie a accueilli et continue à accueillir tout particulièrement dans le Sud des milliers de migrants originaires de Libye et d'Afrique subsaharienne, alors même que le pays se trouve dans une situation économique très difficile, cela vient d'être rappelé.

C'est d'ailleurs l'explosion du chômage en Tunisie qui pousse certains jeunes à partir en Europe, et particulièrement en France, pour pouvoir aider leur famille.

Les exilés ont accompli un premier voyage très périlleux dont tous ne sont pas sortis vivants et qui les a conduits à Lampedusa. Dès leur arrivée, un discours raciste s'est développé, parlant de "débarquement massif qui submergerait l'Europe".

Le Gouvernement français a aussi bloqué en avril, au mépris de toutes les lois et conventions, le train au départ de Vintimille qui conduisait certains d'entre eux en France.

Sans concertation avec les nouvelles autorités tunisiennes, sans respect des dispositions convenues, le Gouvernement français s'est opposé, par le retrait des permis de séjour italiens, par l'enfermement dans les centres de rétention, par la remise en cause des accords de Schengen et des accords franco-tunisiens dont nous avons déjà parlé aujourd'hui, s'est opposé à ce que ces jeunes aient une protection et reçoivent la nécessaire solidarité qui a été le fait des personnes, tunisiens vivant à Paris, parisiens, franciliens et des associations, notamment celles que la Ville de Paris a choisies pour assurer un minimum : l'aide alimentaire, des conditions d'hébergement et de soin à peu près décentes.

C'est pourquoi nous avons voté les précédentes délibérations d'aide humanitaire à ces Tunisiens de Lampedusa qui, faut-il le rappeler, sont seulement quelques centaines.

Sur cette question, le Gouvernement alimente la confusion, l'incompréhension et nourrit le rejet des autres à des fins électorales, sans respecter ni la convention de Schengen ni l'accord franco-tunisien qui, je le rappelle, prévoit l'accueil de 9.000 travailleurs tunisiens par an sur le territoire français.

Et maintenant, ces migrants tunisiens souhaitent, pour beaucoup d'entre eux, retourner volontairement chez eux. Ils se heurtent à l'attitude de l'O.F.I.I., l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, qui refuse de leur délivrer une aide au retour véritable puisque, brusquement, l'aide est passée à 300 euros.

C'est pourquoi nous soutenons ce projet de délibération qui prévoit la poursuite du dispositif humanitaire, c'est le moins que l'on puisse faire, finançant des places d'hébergement, des repas et proposant un accompagnement et un encadrement social.

Nous soutenons aussi la mise en place d'un dispositif d'aide au retour pour ceux des Tunisiens de Lampedusa qui le souhaitent et donc sans discrimination.

C'est pourquoi nous nous associons à la demande qui vient d'être faite par la voix de Danielle SIMONNET d'alerter la Région pour que cette aide humanitaire puisse être proposée à tous, je le répète, sans discrimination.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

M. David ASSOULINE a la parole.

**M. David ASSOULINE**. - Merci, Madame la Présidente.

Je viens soutenir ce projet de délibération, en reprenant le débat tel qu'il s'était arrêté à travers les questions d'actualité, déjà sur le plan plus politique, pour commencer.

Je dois dire que, si l'on regarde tous en arrière - et je sais que le temps médiatique chasse vite les choses -, il y a eu un moment où l'on s'est pressé devant toutes les télévisions pour montrer son émotion, pour montrer sa solidarité, avec beaucoup de force, envers ces jeunes Tunisiens que l'on qualifiait de héros, qui avaient osé braver au péril de leur vie une dictature.

Quand on disait d'untel ou untel, notamment à Droite au Gouvernement, qu'il n'avait pas fait montre auparavant d'une telle solidarité, on nous disait que non, ce n'était absolument pas vrai et qu'il fallait regarder l'avenir.

Aujourd'hui, quand on parle de ces jeunes Tunisiens, on parle comme M. LAMOUR tout à l'heure pour les stigmatiser, pour essayer de monter les populations contre eux. On oublie vite, parce que le temps électoral commence et parce que l'on pense que, finalement, les images des héros sont chassées et qu'il ne reste que les gueux dans les rues, avec lesquels on peut effrayer la population parisienne.

Je veux quand même rappeler ce moment-là, pour savoir, pour qu'ensemble on ait cet honneur, que l'on soit de Droite ou de Gauche d'ailleurs, de considérer que les centaines de Tunisiens réfugiés ici, en France et à Paris, méritent les mêmes mots et méritent la même attention et la même solidarité qu'à ce moment-là de l'actualité où tout le monde était d'accord pour le dire.

Je pense aussi que peut-être que la réalité, pour le Gouvernement, n'était pas ces mots de solidarité que l'on a entendus à ce moment précis, où il y avait unanimité, mais plutôt les mots du moment d'avant où, quand on parlait de ces jeunes Tunisiens ou quand on parlait des événements de Tunisie, Mme ALLIOT-MARIE préférait nous alerter ou nous rassurer, sur le fait que nous conseillions le Gouvernement à l'époque de BEN ALI, sur les meilleurs moyens de maintenir l'ordre.

Peut-être que cette époque est revenue, où l'on ne parle plus des Tunisiens et du peuple tunisien que comme d'un peuple qui, finalement, était bien tenu sous une dictature et, aujourd'hui, est négligé parce que, bien entendu, avec une révolution, il y a des soubresauts. Bien entendu, il y a des déplacements de population et cela a été de tous temps et en tous lieux.

Aujourd'hui, les déplacements, après les révolutions égyptiennes tunisiennes ou libyennes, dues aux guerres, dues aux instabilités, dues à l'approfondissement de crises économiques, sont des déplacements Sud/Sud et ce sont les Tunisiens qui paient au pot le plus cher pour le monde entier, alors qu'ils n'ont pas les moyens.

500.000 Libyens sont réfugiés en Tunisie et, en Tunisie, il n'y a pas de mouvement, il n'y a pas de force politique pour dire : "Regardez ces gueux, ils viennent manger notre pain ou semer le trouble en Tunisie", alors qu'ils n'ont déjà pas grand-chose.

Alors, nous, la République universelle, la République des droits universels, devons donner un autre message que les mots pitoyables de M. LAMOUR tout à l'heure pour dénoncer une délibération qui vient juste dire que nous pouvons donner 700 euros pour ce droit au retour, pour permettre qu'il se fasse dans la dignité, pour les volontaires qui le souhaitent.

D'autant plus, et je veux conclure là-dessus, que M. le Préfet, tout à l'heure, dans sa réponse, a induit une petite confusion, je dirai même une erreur si j'ai bien compris.

L'accord avec M. BEN ALI de Nicolas SARKOZY, sur les 2.000 euros pour l'aide au retour ne concernait pas seulement les migrants en situation régulière, comme il l'a dit, puisqu'il dit qu'aujourd'hui la difficulté c'est qu'ils sont en situation irrégulière et que l'on ne peut pas monter les dossiers.

L'article de cet accord disait que cette aide au retour volontaire correspond à une aide financière de 2.000 euros, pour les ressortissants tunisiens en situation irrégulière qui font l'objet d'une obligation de quitter le territoire français.

Nous sommes bien dans le cadre qui était défini à l'époque et je veux conclure en disant que quand on ferme les yeux sur l'absence d'aide humanitaire, de régularisation et sur une aide au retour tellement basse que le retour n'est pas possible, que fait-on ? On laisse pourrir une situation au lieu d'ouvrir les yeux et d'avoir un peu d'humanité.

Nous avons préféré ouvrir les yeux et voir cette humanité plutôt que de faire croire que nous sommes dans une situation d'assiégés alors que nous sommes juste dans une situation de pouvoir garantir des accords passés et de rester conformes à nos valeurs pour le monde entier.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Vous êtes arrivé à votre conclusion.

Très bien.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Mes chers collègues, pour la troisième fois consécutive, notre Assemblée départementale va voter une subvention de plusieurs centaines de milliers d'euros pour loger et nourrir les quelques centaines - quelques centaines -, il ne s'agit pas d'une déferlante, il s'agit de quelques centaines de Tunisiens clandestins qui errent dans Paris sans aucun espoir d'un quelconque avenir dans notre ville.

En mai, vous avez débloqué 300.000 euros, en juin 500.000 euros et vous nous demandez désormais de débloquer 580.000 euros pour tenir jusqu'au 31 août, ce qui fait en tout à peu près 1,5 million d'euros en quatre mois.

Je ne sais pas où vous vous arrêterez. Nous comprenons les subventions, limitées aux associations chargées de nourrir ces personnes. Nous comprenons moins votre gestion de leur accueil qui aura pour principal risque de créer un appel d'air à l'égard d'autres migrants économiques, qui profitent du désordre intérieur tunisien pour gagner l'Europe.

Il est tout de même paradoxal, vous en conviendrez, de quitter un pays qui se démocratise. En général, et quand on le peut, on quitte une dictature, parfois au risque de sa vie, comme ce fut le cas des boat people, entre autres.

Ces migrants sont donc bien des réfugiés économiques et non des demandeurs d'asile politique, n'en déplaise à M. ASSOULINE !

La Tunisie connaît, en effet, une crise économique majeure. Le chiffre d'affaires des activités touristiques s'est effondré de 70 %, provoquant une montée forte du chômage dans un pays sans protection sociale.

Il faut donc aider la Tunisie à relancer son économie, et notamment le tourisme. Vous l'avez fait en organisant un Village du Jasmin sur la place de l'Hôtel de Ville.

Il est évident qu'il est plus utile d'agir dans ce sens que de déverser des centaines de milliers d'euros pour de l'hébergement d'urgence.

Nous devons faire attention à ne pas priver la Tunisie d'une partie de ses forces vives, sous prétexte que notre pays serait assez riche pour intégrer ces quelques centaines de personnes, qui risquent d'ailleurs de devenir des milliers si l'on n'aide pas la Tunisie à sortir de sa crise économique.

Si vous aviez décidé une aide économique de 1,5 million d'euros à certaines villes tunisiennes touristiques, nous vous aurions soutenu. Vous ne l'avez pas fait, c'est regrettable. Le fait que ces migrants aient gagné notre pays via l'île de Lampedusa et l'Italie suffit à démontrer qu'il s'agit d'un problème européen qui doit être assumé conjointement par les membres de l'Union européenne. C'est l'Europe qu'il faut saisir du dossier et nous comprenons donc la prudence de l'État.

M. Bertrand DELANOË vient de confier lui-même au site Mediapart ce week-end que le retour en Tunisie de la plupart de ces migrants serait, je le cite : "la bonne solution". Nous sommes ravis qu'il le reconnaisse enfin. Nous ne cessons de dire qu'il n'y a aucun avenir à Paris pour ces migrants clandestins. Le travail au noir ou la délinquance, voilà l'horizon prévisible. Faut-il les encourager, sous couvert de bons sentiments ? La réponse est non.

Vous proposez de leur accorder une prime de retour de 700 euros. Est-ce là le rôle de la Ville ? Je n'en suis pas sûr. Surtout quand cette rallonge pourrait, selon la Ville, coûter 100.000 euros de plus aux Parisiens.

Vous avez enfin fait fermer le gymnase de la Fontaine au Roi, occupé illégalement durant deux mois par une centaine de ces Tunisiens, qui ont littéralement saccagé les lieux, comme j'ai pu moi-même m'en rendre compte en allant visiter les lieux : jeux brisés, matelas éventrés, serrures inutilisables, sans compter la violence qui régnait la nuit.

Combien ces dégradations vont-elle coûter aux contribuables parisiens ? Les personnels du gymnase sont très éprouvés, ils nous l'ont dit. Ils nous ont également dit que l'Exécutif les avait littéralement abandonnés pendant deux mois, leur accordant une protection par des vigiles extérieurs seulement au bout de plusieurs jours.

Pour conclure, je dirai que nous assistons, au-delà des effets d'annonce humanitaire, à un immense gâchis :

- d'abord, un gâchis humain, en contribuant à faire croire à beaucoup de ces migrants qu'ils avaient peut-être un avenir en France ;

- un gâchis environnemental ensuite, qui a littéralement pourri la vie d'un quartier, celui de la Fontaine au Roi, déjà éprouvé par les marchés de la misère et les agressions contre les communautés chinoises ;

- enfin, un gâchis financier, par l'argent déversé pour un hébergement d'urgence de ces migrants, qui se prolonge, sans que l'on aperçoive pour l'instant le bout du tunnel dans cette affaire.

Nous resterons donc très vigilants sur ce dossier et nous nous abstiendrons de voter ces nouvelles rallonges.

Le mieux est l'ennemi du bien. Dans ce dossier, l'Exécutif nous en a encore une fois apporté la démonstration.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS.** - Chers collègues, j'étais, comme un certain nombre d'entre vous, présent à l'inauguration de la place Mohamed Bouazizi, en hommage au peuple tunisien et sa révolution de janvier 2011, et j'ai été, je crois, comme beaucoup, touché à la fois par les propos de Mme BOUAZIZI, la mère de Mohamed Bouazizi mais aussi par les propos du Maire de Paris et du Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, qui ont rappelé la responsabilité, l'obligation de solidarité et d'intervention humanitaire, l'exemple que nous donnait, effectivement, le peuple tunisien, M. ASSOULINE l'a rappelé, en accueillant, sans polémique excessive, 500.000 Libyens, y compris chez des gens qui sont bien moins fortunés et dans une situation qui est bien moins prospère que la nôtre.

Cette exigence d'être au moins à la hauteur du peuple tunisien dans l'accueil de 300, peut-être 400 migrants à Paris, ce sont des gestes que nous avons déjà faits, largement faits, lors des séances précédentes. Et ce projet de délibération nous propose donc de conduire à près de 1,5 million d'euros notre aide aux migrants tunisiens.

Si, sur le principe, je l'approuve, et je l'approuve au nom de la solidarité et de l'aide humanitaire que j'évoquais, je me pose sérieusement la question de l'efficacité de notre dépense publique en la matière. 1,5 million d'euros pour 300 migrants, selon la Préfecture, probablement un peu plus, à la vérité, c'est près de 5.000 euros par personne, sur quatre mois et demi, que nous allons dépenser.

A-t-on vraiment le sentiment que ces personnes, que ces migrants ont vu leur quotidien s'améliorer à la hauteur de 5.000 euros sur ces quatre mois ? Je crois que non.

Je crois que non parce que, effectivement, la dépense publique a, en la matière, été victime de deux travers que je voudrais ici évoquer.

Le premier de ces travers est du fait de la Préfecture de police qui a très largement traîné, beaucoup trop traîné à valider les dossiers d'aide au retour. La manière dramatique dont nous avons accueilli ces migrants tunisiens a convaincu un certain nombre d'entre eux de ne pas rester en France, à la vérité. C'était peut-être la volonté de la Préfecture, mais on les a dégoûtés de la France, dégoûtés de l'accueil et de la tradition qui était celle de notre pays. De ce fait, un grand nombre d'entre eux ont souhaité faire un dossier d'aide au retour volontaire que la Préfecture a mis longtemps, trop longtemps à traiter, engendrant pour la Ville de Paris des coûts de traitement humanitaires et sociaux, ceux qui sont dans nos subventions, et puis engendrant, par ailleurs, un engorgement des centres d'hébergement d'urgence. Alors même que des Tunisiens souhaitaient rentrer dans leur pays, ils conservaient des places dans l'hébergement d'urgence, alors qu'un grand nombre de Tunisiens demandaient encore à accéder à ces places d'hébergement d'urgence.

C'est tout à fait ubuesque et la Préfecture de police a, en la matière, une responsabilité particulière.

Et deuxième responsabilité, c'est la nôtre, je crois, Ville de Paris, et celle des associations "France Terre d'Asile" et "Aurore" en particulier parce que, si Emmaüs a fait des maraudes, est allé sur le terrain à la rencontre des migrants tunisiens, je regrette. Il y a un certain nombre de cas qui m'ont été rapportés par les associations, par les bénévoles et par les migrants tunisiens eux-mêmes, du comportement d'associations qui conditionnent leur aide et leur prise en charge au déplacement de ces migrants vers les accueils et vers les permanences de "France Terre d'Asile" et d'"Aurore".

Sauf que la réalité de ces migrants, et notamment du fait de la Préfecture, c'est la peur, c'est l'angoisse. C'est l'angoisse de se déplacer dans Paris, par peur d'un contrôle. C'est l'angoisse de prendre un bus, c'est l'angoisse de prendre le métro parce qu'ils sont, et notamment certains, sous le coup d'une reconduite à la frontière. Un traitement humanitaire et social juste, cela aurait été, Madame BOISTARD, d'exiger de ces associations parce qu'on sait où sont ces migrants. Je ne vais pas revenir sur Botzaris ; ils sont à Botzaris, ils sont à Belleville, ils sont à Couronne, ils sont porte de la Villette, ils sont là, sans accompagnement, alors que de l'argent de la Ville est mis à leur disposition. Ils sont là parce que les associations que nous avons déléguées ne font pas le boulot d'aller sur le terrain.

A l'exception d'Emmaüs, il n'y a pas de maraudes, il n'y a pas d'associations qui vont là où sont les migrants pour les aider.

Et donc, aujourd'hui, l'argent que nous mettons, je le crains, est, d'une certaine manière, de l'argent qui ne va pas aux destinataires finaux, aux personnes que nous souhaitons aider.

Donc, je regrette et j'insiste vraiment, Madame BOISTARD, parce que je ne veux pas voter contre ce projet de délibération, je ne veux pas voter contre la solidarité à l'égard de ces migrants, mais je souhaite que 1,5 million d'euros, c'est-à-dire plus que ce que Mme BROSSEL a attribué aux collèges les plus fragiles de Paris, je veux que ces 1,5 million d'euros aillent aux personnes pour qui nous les avons votés.

Je demande, Madame BOISTARD, vraiment à ce que les associations aillent rencontrer ceux qui n'ont pas eu le courage d'aller jusqu'aux permanences pour plein de raisons, que vous comprenez, j'en suis sûr.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**. - Madame la Présidente, mes chers collègues, je commencerai par un petit regret : c'est l'absence de M. Jean-François LAMOUR qui a quand même lancé un débat auquel il n'assiste pas maintenant. C'est un petit peu dommage, j'espère qu'on lui expliquera un peu les choses.

C'est donc maintenant le troisième projet de délibération, effectivement sur l'aide d'urgence aux migrants tunisiens. Il n'aurait pas eu lieu d'être, si le Gouvernement n'avait pas honteusement, et je pèse mes mots, rompu avec la tradition d'accueil humanitaire de la France.

Sur ce dossier, le Département de Paris se substitue entièrement à l'Etat dont je vous rappelle quand même, pour ceux qui ont perdu la mémoire que l'hébergement d'urgence est de sa compétence.

Au travers de ce projet de délibération, le débat n'est pas de savoir si ces personnes ont vocation à rester sur le territoire français, mais de savoir si l'on doit prendre en charge à titre humanitaire ces personnes le temps de leur présence, comme nous l'avons fait par le passé, et la réponse est bien entendu : oui.

Depuis le 26 avril, la Ville de Paris a mis en place un dispositif d'aide d'urgence qui s'est étoffé au fur et à mesure, comme vous avez pu le constater dans les délibérations des conseils précédents.

310 places d'hébergement, soit 170 au sein d'un centre d'hébergement d'urgence ouvert 24 heures sur 24 avec un accompagnement social et la fourniture des repas gérés par l'association "Aurore" ;

140 places d'hébergement gérées par l'association "France Terre d'Asile", en solution hôtelière. Cette association assure aussi un accueil individuel avec de l'accès au droit.

Des maraudes humanitaires confiées à l'association "Emmaüs".

Un renforcement de l'aide alimentaire distribuée par les associations "La Chorba" et "Une Chorba pour tous".

Ce dispositif complet a permis de protéger et de mettre à l'abri un nombre important de jeunes Tunisiens, et nous ne pouvons que regretter le renoncement du Gouvernement français, qui aurait permis de protéger l'ensemble des jeunes réfugiés, et de donner une image autre des valeurs portées par notre pays.

Certains trouvent que cela coûte trop cher ; je trouve que cela n'a pas de prix.

Aujourd'hui, nous devons décider de la prolongation mais aussi de la fin de ce dispositif au 31 août. Cette décision est principalement liée à la nécessité de préparer le plus en amont possible le dispositif d'hébergement hivernal. Celui-ci est mis à mal par la diminution, décidée par le Gouvernement là aussi, des crédits alloués au Samu social.

Là encore donc, une démission de l'État.

Face à ces désengagements scandaleux, face à cette stratégie de pourrissement du Gouvernement, et cela a déjà été évoqué, c'est un véritable pourrissement de la situation, le Département de Paris fait le choix de la responsabilité et de la solidarité, et nous pouvons en être fiers.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à Mme Pascale BOISTARD pour répondre aux orateurs et oratrices.

**Mme Pascale BOISTARD**, au nom de la 6e Commission.  
- Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, la première question à laquelle il faut répondre : pourquoi sont-ils venus ? Alors que certains disent ici qu'il est quand même incroyable que ces Tunisiens soient arrivés à Paris alors que leur pays est devenu une démocratie.

Ils sont venus à 98 % d'entre eux du Sud tunisien, une des régions les plus pauvres de Tunisie parce qu'ils pensaient tout simplement que les accords franco-tunisiens qui permettaient à 9.000 d'entre eux à venir par an, soit au titre de la formation, soit au titre du travail, pourraient s'appliquer à eux, et qu'ils pourraient ainsi aider leur famille qui se trouve dans cette région qui aujourd'hui accueille plus de 500.000 Libyens ou qui travaillaient en Libye au moment du conflit.

Ils sont donc effectivement pour la plupart, et très peu d'entre eux sont concernés par le droit d'asile, ils sont ici pour des raisons essentiellement économiques. Certains d'entre eux ont déjà des promesses d'embauche, et ils pourraient être régularisés dans le cadre des accords franco-tunisiens.

La Ville aurait pris une responsabilité difficile par son aide d'urgence et n'aurait jamais du faire cette aide d'urgence, si j'ai bien entendu.

Eh bien, c'est exactement ce que nous a dit M. GUÉANT en se défaussant de ses responsabilités, en demandant à l'État de ne pas intervenir et en nous disant : ce n'est pas de notre compétence, ne faites rien.

Alors ne faites rien, c'est quoi ? Laisser mourir de faim dans la rue des gens, les laisser seuls sans rien, dans les jardins ? C'est une certaine façon de faire de la politique effectivement, et nous avons choisi une autre option qui est de respecter ces personnes, même si c'est de façon temporaire sur le sol parisien, et de leur apporter une aide pour leur propre sécurité mais aussi pour les Parisiens, parce que Paris est une ville importante qui représente la France dans le monde entier. Respecter la parole de la France à travers au minimum l'accueil digne au maximum de ces Tunisiens, c'est ce nous avons souhaité faire.

Alors, il n'y a pas de bons sentiments, il n'y a que de la responsabilité et d'assumer politiquement ce que nous faisons.

Effectivement, c'est une somme considérable : plus de 1,4 million d'euros, mais c'est une somme qui correspond à de l'hébergement d'urgence, et vous en connaissez le coût. Ce sont des équipes qui ne sont pas là que pour ouvrir la porte le matin et la fermer le soir, ou inversement, mais aussi pour les accompagner.

Monsieur MARTINS, vous me décevez beaucoup dans votre intervention, parce qu'accuser "France Terre d'Asile" comme "Aurore" de ce qu'elles n'étaient pas chargées de faire, je trouve cela un peu fort de café, comme on dit.

Pour vous rappeler les délibérations que vous avez votées, "France Terre d'Asile" et "Aurore" étaient chargées de l'hébergement d'urgence, "France Terre d'Asile" prenant ces hébergés pour les accompagner de façon administrative.

Il revenait à "Emmaüs" d'effectuer les maraudes, et elle remplit son rôle tel que nous l'avons missionné.

Quant à "La Chorba" et "Une Chorba pour tous", c'était la distribution alimentaire, et je rappelle que ce n'était pas que de la distribution alimentaire pour les 300 et quelques Tunisiens hébergés, mais plus de 1.000 repas par jour distribués grâce à l'aide de la Ville. Comme vous le voyez, cela ne s'est pas limité à ceux qui étaient hébergés, mais bien au-delà.

Une dernière chose : vous dire aussi que ces moments politiques n'appellent pas non plus à faire, soit de l'amalgame, soit des polémiques de bas étage. Il ne s'agit pas de créer un appel d'air.

L'appel d'air, s'il existait, ce serait cette fameuse signature des accords franco-tunisiens : 9.000 par an...

Et ce serait peut-être aussi un amalgame de faire de situations qui se côtoient une même situation quand M. DUBUS nous explique que l'affaire des Tunisiens, que le marché, que les Chinois, tout cela c'est la même chose.

Je l'invite à revenir plus souvent dans ce quartier dans lequel je vis, parce que qu'il comprenait peut-être les subtilités et effectivement l'accumulation des misères et des difficultés qui se trouvent dans ce quartier de Belleville.

Enfin, sur les dossiers, pourquoi avons-nous été obligés de reconduire à plusieurs reprises ce plan d'urgence ?

Nous pensions, et nous l'avons demandé dès le 22 avril à travers M. Bertrand DELANOË à son courrier à M. GUÉANT, répété à de nombreuses reprises, nous pensions que pour ceux qui souhaitaient rentrer en Tunisie, il fallait réfléchir d'emblée soit au retour volontaire à 2.000 euros, tel que précisé dans les accords franco-tunisiens, ou au moins réfléchir à une aide revalorisée. Aucune réponse à ce sujet.

Et pourquoi les dossiers ont traîné ? Ce n'est pas parce que l'O.F.I.I. l'a décidé, mais c'est parce qu'elle a reçu instruction du Ministère de l'Intérieur, dans un premier temps de geler les dossiers tunisiens et dans un deuxième temps, de les débloquer mais avec une aide au retour volontaire, aide exceptionnelle faite aux Tunisiens, je le répète, à un montant de 300 euros au lieu de 2.000 euros.

Toute la responsabilité aujourd'hui est du côté du Gouvernement qui politiquement a fait ce choix de considérer que le lien historique avec la Tunisie, réaffirmé à travers un accord, n'avait plus lieu d'être à partir du moment où ce pays devenait une démocratie.

Je vous le dis : cette situation d'urgence à Paris a des conséquences internationales. L'image de la France a été salie par cette attitude, et pas qu'en Tunisie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti du Gauche assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 30 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 410 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASES 410 G).

**2011, DASES 245 G - Signature d'une convention avec l'association "Le Futur Composé" (3e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 35.000 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 245 G relatif à la signature d'une convention avec l'association "Le Futur Composé".

La parole est à M. Hamou BOUAKKAZ.

**M. Hamou BOUAKKAZ.** - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, "on n'est pas autistes, on n'est pas aveugles", déclarait il n'y a pas si longtemps un Ministre du Budget pour rassurer sur l'état économique de notre pays.

En matière de handicap, il en va hélas, comme dans la fable, bien différemment selon que vous serez puissant ou misérable.

Tandis que certains types de handicaps bénéficient d'une bonne publicité et d'une, certes encore balbutiante, mais fort encourageante reconnaissance, d'autres relèvent toujours et encore du domaine de l'insulte et l'ignorance, y compris au sein même des élus et des élites.

L'autisme est sans conteste l'un de ces handicaps les plus méconnus.

Concernant, en France, un demi million de personnes, soit un enfant, un adulte, une personne âgée sur 150, malgré la lutte incessante des associations, l'autisme est entouré d'un tel tabou que la seule évocation d'une issue positive, d'une vie citoyenne et normale paraît à peine pensable.

C'est précisément à ce défi que l'association "Futur Composé" s'attaque depuis sa création en l'an 2000.

Regroupant plusieurs associations culturelles et établissements du médico-social, elle donne par son action la preuve, non seulement de l'accessibilité de l'art aux personnes autistes, mais surtout celle de l'apport de ces personnes à la société.

Qu'autiste et artiste ne diffèrent que d'une lettre a été remarqué de longue date déjà par d'autres pays. La créativité autistique y fait même l'objet de recherches approfondies.

Ainsi, le Professeur FITZGERALD, du Trinity College de Dublin, revient longuement dans ses ouvrages sur l'art des personnes autistes, son originalité par rapport aux autres courants, l'immersion totale qu'il porte et qui le porte et sur l'innovation radicale qu'il incarne.

Une innovation dont notre pays, hélas si frileux, si empressé de bâtir autour de millions de nos concitoyens des murailles étanches, n'a jusqu'ici, il faut bien le dire, guère pu ou voulu tirer profit.

Grâce à l'engagement indéfectible de tant de professionnels, de partenaires associatifs petits et grands, d'alliances avec, entre autres, l'Ordre de Malte et la fondation Réunica, grâce à l'engagement depuis 2001 de notre collectivité, "Le Futur Composé" est en passe de recréer le nôtre.

Dès la rentrée prochaine, de multiples spectacles et temps forts de création sont prévus, avec notamment plusieurs jours d'action sur le parvis de l'Hôtel de Ville, il ne faudra pas manquer cela.

Mes chers collègues, Paris, dont je viens de rappeler l'engagement dans le domaine des handicaps méconnus, accompagne comme il se doit cet événement. Mieux encore, c'est d'un investissement d'avenir qu'il faudrait parler en évoquant ce projet de délibération.

Par la dynamique nationale et européenne que "Futur Composé", avec d'autres, se propose d'enclencher, ce sont des centaines de milliers de personnes qui pourront chez nous, comme ce fut déjà le cas dans plusieurs pays voisins, sortir de l'ombre de l'exclusion et de la dépendance.

Car, ne l'oublions pas, dans la fable de La Fontaine dont souvent on retient la morale, la première victime fut non pas le baudet sacrifié en lieu et place des puissants, mais bel et bien la communauté des animaux dans son ensemble, ravagée par une peste dont elle était la seule à blâmer.

Pour le dire avec les mots de Robert METCALFE, cet ingénieur qui a inventé Ethernet, le futur est déjà là, à nous de le répartir de manière plus équitable.

C'est en quelque sorte l'objet de ce projet de délibération, que je vous invite à voter avec enthousiasme.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à Mme Véronique DUBARRY.

**Mme Véronique DUBARRY**, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Je remercie d'abord M. Hamou BOUAKKAZ d'avoir mis en lumière l'action de cette association, d'associations puisqu'en réalité, comme vous l'avez précisé, "Futur Composé" est un regroupement assez large, puisqu'il s'agit à la fois d'associations culturelles et d'institutions médico-sociales.

On les connaît, ce n'est pas la première fois qu'on les subventionne, mais ils augmentent leur action.

Tous les deux ans, normalement, ils organisent un festival qui a un thème et qui réunit toutes ces associations et tous ces acteurs et artistes, qui sont présents dans ces associations et dans ces institutions médico-sociales.

En général, le point de départ est à l'Hôtel de Ville. C'est la raison pour laquelle vous avez pu voir il y a trois ans des chevaux dans la rue de Lobau. L'année dernière, c'était une vache, puisque le thème c'était l'Inde. L'Hôtel de Ville prend à chaque fois une autre allure, une autre couleur, une joie et un enthousiasme dans cette action qui sont vraiment rares dans ces salons de l'Hôtel de Ville.

Cette année, ils se sont dits que, par-delà ces moments festifs et conviviaux, de représentation, de présentation de leurs travaux, ils avaient aussi besoin d'échanger avec des partenaires européens, d'aller voir plus loin que Paris et sa banlieue, d'aller discuter avec des Italiens qui ont monté des festivals de ce type, de prendre des contacts avec des Allemands, qui ont une autre politique que la nôtre en matière d'accueil des personnes handicapées, bref, d'échanger les bonnes pratiques qui existent en Europe et de se poser la question : comment l'art et la culture peuvent participer à l'évolution de la psychiatrie, d'une façon générale, et de la prise en charge de l'autisme d'une façon particulière ?

Cette année, contrairement à ce qui a été indiqué dans le projet de délibération et que vous annoncez, Monsieur BOUAKKAZ, il n'y aura pas de spectacle. En revanche, il y aura toute une série de présentations d'actions, à la fois celles qui existent à Paris tous les deux ans et à la fois ailleurs dans d'autres pays européens.

Tout cela se passera sur deux jours dans l'Hôtel de Ville, c'est vrai, dans l'auditorium et dans les différentes salles que nous mettons à disposition de l'association, de façon à échanger, à construire, à réfléchir d'une façon collective.

Je le dis toujours, en matière de handicap, il est vraiment bon d'aller voir ce qui se fait ailleurs. Vu le retard en matière d'autisme que la France a pris, je crois que c'est plutôt de bon aloi de se dire que l'on a à apprendre beaucoup de choses de ce qui peut se faire ailleurs.

Je vous remercie vraiment, Monsieur BOUAKKAZ, d'avoir attiré l'attention de notre Assemblée sur ce projet de délibération qui le mérite vraiment.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 245 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 245 G).

**2011, DASES 423 G - Signature de l'avenant n° 3 à la convention passée avec le groupement d'intérêt public Maison départementale des Personnes Handicapées de Paris et de fixer la participation financière du Département de Paris au titre de l'année 2011.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 423 G concernant la Maison départementale des personnes handicapées.

M. Gauthier CARON-THIBAUT est inscrit, il a la parole.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT.** - Merci, Madame la Présidente.

Projet de délibération un peu moins joyeux que la délibération sur "Le Futur Composé". Néanmoins, je pensais qu'il était intéressant de le mettre en avant, car ce qui nous est proposé nous permet de souligner le paradoxe que vit en ce moment, depuis maintenant plus d'un an, la Maison départementale des Personnes en situation de Handicap, paradoxe en effet puisqu'elle était devenue elle-même une situation de handicap pour les personnes qui aspiraient à une intégration totale dans notre société.

Quand je parle de la M.D.P.H., bien évidemment je ne parle pas des 150 professionnels qui y travaillent, qui accueillent, qui informent, qui évaluent les droits et accompagnent leur mise en œuvre, tous ces 150 professionnels qu'il faut évidemment féliciter.

Je souligne là l'attitude de l'État qui devait depuis 2008 878.000 euros à la Ville de Paris pour le financement de la M.D.P.H., un financement qui représente tout de même 30 à 40 % du budget de ce G.I.P.

Encore une fois, on va nous dire sur un certain côté de l'hémicycle qu'il s'agit encore d'une dénonciation du retrait de l'État, cependant, cette fois-ci, nous avons un allié de poids dans cette bataille et cet allié c'est la justice, la justice administrative qui, fin 2010, a condamné l'État au versement de cette dette.

Soulignons justement qu'avec cette dette, qui a été honorée il y a de cela peu de temps, c'est toute une organisation du service public qui avait été bouleversée et des projets qui ont été bloqués qui vont pouvoir se voir aujourd'hui mis à jour.

Ne revenons pas sur le passé, évidemment, réjouissons-nous uniquement que la M.D.P.H. puisse se voir aujourd'hui rétablie dans ses droits et qu'elle puisse participer à l'effort que la Ville fournit pour les personnes en situation de handicap, un effort à hauteur de 268 millions d'euros.

Certes, ne remuons pas le passé, mais n'ayons pas la mémoire trop courte !

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à Mme DUBARRY.

**Mme Véronique DUBARRY**, au nom de la 6e Commission. - Monsieur CARON-THIBAUT, je ne suis pas sûre que vous ayez raison de commencer en disant que c'est un projet de délibération moins heureux, moins enthousiasmant, etc.

En réalité, je suis très heureuse en tant que présidente de la M.D.P.H. d'avoir réussi à récupérer ces 800.000, presque 900.000 euros puisque nous avons aussi récupéré les intérêts pour 23.000 euros.

Du coup, la situation financière de la M.D.P.H. s'en trouve sérieusement améliorée.

Je vous avoue que j'étais plutôt contente de voir que les 855.000 euros ont été versés sur le compte de la M.D.P.H., que s'y sont rajoutés presque 23.000 euros d'intérêts, que, par ailleurs, et j'imagine que ceci est le résultat de cela, l'Etat s'est engagé à verser - alors, le problème, c'est cela - dès la fin du mois de juin, et on est déjà presque à mi-juillet, 70 % de la participation financière due au titre de l'exercice 2011, qu'en revanche - 2011, on va bien voir ce qui arrive et je reste vigilante, je vous en assure -, 2010 a été versé, donc, du coup, la situation financière de la M.D.P.H. nous permet d'envisager beaucoup, beaucoup plus sereinement les nécessaires travaux que nous avons à faire. Cette maison n'a que cinq ans, ce n'est pas une grande personne dans la force de l'âge, c'est encore un petit bébé, qui a besoin d'ajustements, de compréhension et de mise en œuvre de nouvelles procédures.

Les M.D.P.H. se sont longtemps basées sur un fonctionnement hérité de la COTOREP ou de la C.D.E.S.

Il est temps maintenant que, en fonction de ce que nous avons pu apprendre collectivement au cours de ces cinq dernières années, nous mettions en place des procédures propres à la M.D.P.H.

Nous avons, par exemple, cette année, revu complètement le système d'accueil, et grâce à cette rénovation et à ces améliorations, nous avons pu signer la charte de l'accueil des usagers de la Ville de Paris, ce qui a été une grande satisfaction, tant pour les personnels que pour les usagers accueillis dans cette maison.

Nous avons un gros projet pour la fin de l'année et l'année prochaine, important, parce que de nombreux services publics le mettent en œuvre, c'est la gestion électronique des documents et, vous l'imaginez bien, pour les usagers de la M.D.P.H., ce sera une très grande avancée, mais qui nécessite à la fois, je le dis à nouveau, de nouvelles pratiques, de nouveaux modes de fonctionnement et aussi, vous l'imaginez bien, beaucoup d'argent, et donc ces 800.000 euros sont destinés en très grande partie, aux deux tiers, à ce nouveau chantier qui s'ouvre devant nous.

Par ailleurs, nous mettons aussi en place et je trouve que c'est, là aussi, nécessaire et important de le rappeler, de nouvelles formalités en termes de traitement des dossiers. Je rappelle quand même que la M.D.P.H. de Paris est la deuxième M.D.P.H. de France en nombre de dossiers traités par an, plus de 80.000 demandes par an, juste derrière la M.D.P.H. du Nord, qu'en revanche, et je tiens à le dire aussi parce que c'est important, c'est la première M.D.P.H. en termes de délai de réponse, puisque, en ce qui concerne les demandes concernant les enfants, nous sommes à trois mois de délai et en ce qui concerne les demandes un peu plus complexes telles que les prestations de compensation du handicap, qui nécessitent de nombreux allers-retours, nous sommes, en moyenne, à sept mois de délai.

Tous ces efforts et tout cet argent ne seront pas inutiles pour continuer, pour poursuivre, les efforts de l'ensemble du personnel, je le redis, qui sont extrêmement attachés à cette maison, de la même façon que les usagers y trouvent de plus en plus les bons conseils, les bonnes orientations et, surtout, les bonnes réponses.

Merci, Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT, et je vous assure, en tant que présidente de la M.D.P.H., je suis plutôt dans une phase de réjouissance en ce moment.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 423 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASES 423 G).

**2011, DASES 440 G - Signature d'une convention avec la Fédération des Maisons et Pôles de Santé d'Ile-de-France (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 440 G, sur lequel est inscrit M. Alain LHOSTIS ; M. LE GUEN lui répondra.

**M. Alain LHOSTIS**. - C'est le débat, en définitive, que nous n'avons pas eu sur les centres de santé, sur les maisons de santé, qui se poursuit, puisqu'il s'agit de voter une subvention à une association qui est dans la promotion, justement, des maisons de santé - je voudrais dire que le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche votera contre ce projet de délibération qui aurait dû faire l'objet d'une proposition dans le cadre d'une approche globale de la question de la médecine de proximité - Jean-Marie LE GUEN a eu l'honnêteté de le dire, nous avons une différence d'approche sur ces questions, puisque là, il s'agit de favoriser le regroupement d'activité de médecins libéraux, si possible de secteur. L'association en question se destinerait à accompagner ces éventuelles créations ; on parle de projets dans le 18e, rue Ramey, dans le 11e rue de Charonne, dans le 13e dans le secteur Bédier, dans le 20e rue des Envierges. J'ai même vu que le 10e était concerné, je l'apprends, et je ne sais pas de quoi il s'agit dans le 19e.

Par contre, ce qui est clair, c'est qu'il s'agit d'une création ad hoc, puisque l'association n'existe que depuis mai 2010 et n'eut aucune activité préalablement, même si elle s'inscrit dans une fédération existante.

Or, je considère qu'il s'agit d'un démembrement de l'activité municipale, puisqu'en définitive, pour les 30.000 euros en question, il s'agit essentiellement de financer des charges de personnel qui sont, en réalité, des honoraires qui seraient versés à des intervenants extérieurs.

Je considère qu'il s'agit d'une illégalité que le Tribunal administratif sanctionnerait car ce type de démarche et d'approche pourrait être faite par un cadre municipal qui serait chargé de veiller au développement et à l'intervention de ce type d'activité.

Les financements de cette association seraient accordés par le Département de Paris sur trois années à 30.000 euros par an, ce qui est significatif, et on espère 100.000 euros par an de l'A.R.S., dont on a vu tout à l'heure qu'elle manque de crédits. Pour le reste, il est prévu 2.000 euros de cotisations, mais je crois que cela n'a pas vraiment de signification.

Je répète une nouvelle fois : il s'agit d'honoraires pour un coordinateur de projet - je dis bien des honoraires, c'est donc une activité d'ordre libéral - et d'honoraire R&D. Je pense qu'en général, R&D, c'est recherche et développement, je ne vois pas très bien de quoi il peut s'agir pour créer des maisons de santé, des lieux d'activité de proximité.

Dans ces conditions, et compte tenu que cela ne s'inscrit pas - je termine par où j'ai commencé - dans un programme plus global d'approche de la santé, des lieux de santé de proximité, le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche votera contre cette subvention.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une association, issue, pour l'essentiel, à la fois du syndicalisme médical, en l'occurrence plutôt M.G. France et, deuxièmement, des praticiens qui, eux-mêmes, ont travaillé à mettre en place des maisons de santé dans toute la France et dans lesquelles des personnalités d'horizons politiques divers d'ailleurs sont venus leur rendre visite pour se féliciter de cette nouvelle forme d'exercice de la médecine libérale ou de la médecine tout court, qui était en rupture avec les formes existantes de façon précédente, à savoir : la médecine libérale isolée du médecin s'installant seul dans son cabinet.

Le nombre de rapports, de réflexions, de politiques de santé publique qui justifient le rapprochement des professionnels de santé dans un même lieu est suffisamment innombrable pour que je ne le rappelle pas ici.

Pour autant, faut-il décréter et qui décrète aujourd'hui que la seule bonne médecine, c'est celle des centres de santé, avec des médecins salariés ?

Pour ma part, je ne comprends pas que ce débat surgisse à Paris, alors qu'il n'a lieu en aucun endroit au plan national. Je siége au Haut Conseil de l'avenir de l'assurance-maladie avec des représentants de la CGT, avec les représentants des mutuelles, avec les représentants des organisations syndicales ; à aucun moment, aucune de ces organisations ne prêche l'idée qu'il faut avoir comme seul interlocuteur et seul avenir de l'offre de santé des centres de santé de médecine salariée municipalisés.

Je découvre donc simplement qu'à Paris, une partie de notre majorité, aujourd'hui, tient ce discours. Je ne le comprends pas. Il n'est tenu nulle part ailleurs.

Alors, face à cette réalité, je me dis qu'il y a des incompréhensions qui se font à la fois dans le domaine de l'offre de la santé, et puis il y a des incompréhensions qui se font plus généralement au plan de ce qu'est le service public et de la manière d'y répondre.

Plus précisément, cette subvention vise tout simplement à faire en sorte que des médecins notamment, mais plus généralement des professionnels de santé, facilitent la montée de ces maisons de santé.

Pourquoi ? Parce que lorsqu'un médecin, issu par exemple de l'université, de la faculté de médecine, veut s'installer, il a des compétences qui tiennent essentiellement - on peut l'espérer en tout cas - sur le fait de soigner, et il a assez peu de compétences économiques, managériales, administratives, qui sont nécessaires pour mettre en place ces maisons de santé.

Aussi, cette association se fixe pour but, d'une part d'aider à la mise en œuvre de ces regroupements de professionnels de santé, à créer un tableau de bord qui permette de mesurer l'évolution vers la solution positive de ces centres de santé qui mettent souvent plusieurs années à se mettre en place, parce que regrouper des personnalités, des individualités, ce n'est jamais facile. Donc, créer un ensemble, qui soit cohérent au plan économique, cohérent en termes de santé publique, c'est souvent difficile.

C'est le travail de cette fédération des maisons de santé que nous subventionnons pour nous aider à accompagner à l'accouchement de ces regroupements de médecins, de professionnels de santé, qui donneront et qui dessineront l'offre de santé de demain.

Nul doute que cette offre de santé sera infiniment plus socialisée que la médecine libérale qui a existé depuis maintenant une cinquantaine d'année, et qui a toujours été défendue, d'une façon très ferme d'ailleurs et parfois un peu caricaturale, par d'autres organisations de gauche que la mienne.

Donc, aujourd'hui que nous allons vers une médecine plus socialisée à travers ces maisons de santé, je ne comprends pas cette évolution spécifique à Paris qui voudrait que nous ayons une politique de municipalisation de l'offre de soins. En tout cas, elle est hors de propos, hors de nos moyens et de nos compétences.

Ce que nous essayons de faire, c'est d'essayer à la mise en œuvre de ces structures, qui sont diverses d'ailleurs du point de vue de leur statut. Certaines sont plus proches du modèle libéral, d'autres plus proches du modèle salarié, parce que je ne vais pas entrer dans les détails mais il existe différentes formes d'exercice. En tout état de cause, c'est évidemment quelque chose qui garantit une meilleure santé, de meilleurs soins et une accessibilité au plan social largement renforcé.

C'est vraiment sans l'ombre d'une hésitation que je vous invite à voter cette subvention.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Monsieur LHOSTIS, vous souhaitez ajouter un mot ?

**M. Alain LHOSTIS**. - Je n'ai absolument pas parlé de ce que vient de dire le maire adjoint - je ne sais pas à qui il s'adresse. Je n'ai absolument pas parlé de cela mais simplement de cette association et des subventions à cette association. Nous voulons un débat sur la médecine de proximité. Mais vous ne pouvez trouver dans mes propos un endroit où j'ai proposé la création d'un nouveau centre de santé municipal.

Donc, c'est absurde, mensonger, jamais il n'a été question de cela. Je dis à nouveau que la construction que vous nous proposez, avec une association qui n'a aucune existence aujourd'hui, pour une mission qui peut être remplie par des fonctionnaires puisqu'il s'agit simplement de payer des honoraires à des professionnels. Enfin vous ne subventionnez pas la création de nouveaux lieux de santé mais une vague mission d'accompagnement.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Ne rouvrez pas la discussion, Monsieur LE GUEN, l'échange a eu lieu.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteur. - Il s'agirait que toute subvention à l'association peut être substituée à une action municipale, et là on peut l'étendre au-delà du système de santé.

D'ailleurs, je reconnais que, pour partie, ce sont des divergences que nous avons sur l'évolution du périmètre du secteur public. Je ne crois pas, pour ma part, que l'avenir du service public dans le domaine de la santé, comme dans d'autres domaines, passe nécessairement par la prolifération systématique du secteur public, fût-il municipal.

Je reconnais que ce débat, nous l'avons. Mais là, dans le domaine de la santé, c'est plutôt nouveau. Et dans le domaine associatif, ça l'est encore plus. C'est-à-dire que si demain nous devons adopter comme philosophie que toute action dans le domaine associatif, que ce soit pour fournir des prestations directement au public ou pour fournir des prestations indirectes, par exemple, au secteur économique et social, et en l'occurrence à la construction de ces maisons de santé, devait être menée par des agents municipaux ou par le service municipal, alors effectivement je me demande ce que nous faisons dans bien des domaines.

Mais je m'aperçois qu'il y a une évolution significative, de ce point de vue, d'une partie de la majorité municipale.

**M. Alain LHOSTIS.** - Si tant est que vous ne soyez pas Ministre de la Santé parce que ce serait très grave !

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - S'il vous plaît, j'appelle chacun à la sérénité !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 440 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASES 440 G).

**2011, DASES 211 G - Signature d'une convention avec l'association "Août Secours alimentaire" (20e) fixant le montant de la subvention du Département de Paris à son action estivale de distribution de colis repas à des personnes et des familles parisiennes démunies. Montant : 80. 000 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 211 G qui concerne l'association "Août Secours alimentaire".

La parole est à Mme Claire MOREL.

**Mme Claire MOREL.** - Je vous remercie.

Mes chers collègues, à l'occasion de ce projet de délibération concernant le soutien de Paris à l'association "Août Secours alimentaire", je ne parlerai pas de la situation sociale en France ni des conséquences de la crise qui n'épargne pas les Parisiens.

Je ne parlerai pas du refus systématique du Gouvernement depuis 2007 de donner un coup de pouce au S.M.I.C., qui est aujourd'hui de 1.070 euros nets, et dont le pouvoir d'achat a augmenté en un an de 1 centime par jour, rendant encore plus difficile la vie au quotidien des Français.

Je ne parlerai pas non plus du poids de plus en plus lourd dans les revenus des ménages pris par l'alimentation et évidemment par le logement.

Je ne parlerai donc pas du refus du Gouvernement de réglementer les loyers sur Paris.

Je ne parlerai pas à Paris du nombre croissant de personnes en situation de grande précarité.

Je ne parlerai pas non plus de la fermeture des places d'hébergement à Paris décidée par l'Etat.

Je n'en parlerai pas car l'objet de ce projet de délibération est l'aide alimentaire pendant les périodes d'été sur Paris, et bien évidemment la crise économique, le désengagement de l'Etat dans la lutte contre l'exclusion, le refus du Gouvernement de réglementer le marché du logement, de soutenir le pouvoir d'achat, tout cela n'a aucun rapport avec les difficultés quotidiennes qu'éprouvent un grand nombre de nos concitoyens pour tout simplement se nourrir et nourrir leur famille. Cela n'a aucun rapport avec l'annonce par l'Etat d'une baisse drastique de ses crédits à l'aide alimentaire.

Or, l'aide alimentaire tout au long de l'année reste un élément indispensable d'une politique de solidarité digne de ce nom. C'est pourquoi la collectivité parisienne est présente pour soutenir les associations oeuvrant dans ce secteur.

Ainsi, Paris souhaite poursuivre et renforcer le soutien qu'elle apporte à l'association "Août Secours alimentaire" par une subvention de 80.000 euros en hausse de 7 % par rapport à l'année dernière.

"Août Secours alimentaire" a pour objet de distribuer des colis alimentaires durant tout l'été, quand certains centres de distribution doivent fermer pendant cette période.

Cette association a distribué 473.000 colis en 2010, en hausse de 25 % en deux ans. Elle s'attend en 2011 à une nouvelle augmentation de 10 % de la fréquentation de ces centres. Et, pour la première année, elle va distribuer des colis dès le 15 juillet sur le site du 15e arrondissement, répondant ainsi à une préconisation de l'étude sur l'aide alimentaire qui constatait que la deuxième quinzaine de juillet était la période la plus creuse en matière de distribution. Bien entendu, d'autres associations maintiennent des lieux de distribution tout l'été.

Il semble important de souligner la volonté de Paris de renforcer son aide à cette association, qui permet d'éviter la chute de l'aide alimentaire ces mois d'été. Il faut saluer l'action remarquable et indispensable de ses bénévoles.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Merci.

La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY,** vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Madame la Présidente, l'intervention de Mme Claire MOREL permet de nous arrêter un instant sur l'association "Août Secours alimentaire", pour laquelle nous votons chaque année à la même époque une subvention destinée à financer la distribution de repas et de colis en été.

Vous le savez, cette période, qui voit la fermeture de nombreuses structures d'aide alimentaire, est particulièrement difficile pour les personnes à la rue. "Août Secours alimentaire", avec la distribution de plus de 470.000 colis en 2010, compense de façon importante la baisse de l'offre.

Cette année, l'association ouvrira pour la première fois un centre de distribution dans le 15<sup>e</sup> arrondissement du 15 au 31 juillet. Et je voulais adresser mes remerciements les plus chaleureux à l'ensemble des bénévoles sans lesquels cette ouverture n'aurait pas été possible.

Nous avons donc augmenté cette subvention de 5.000 euros entre 2010 et 2011, passant ainsi de 60.000 euros en 2008 à 80.000 euros en 2011. Jusque là, l'Etat n'avait jamais financé cette action et je peux me réjouir qu'il vient tout juste de décider d'accorder 20.000 euros.

Mais, Madame la Présidente, cette bonne nouvelle est largement assombrie par les coupes sombres que le Gouvernement opère dans le secteur de l'urgence sociale.

Je ne reviendrai pas sur les centres d'hébergement. Nous en avons parlé, nous allons en reparler tout à l'heure, mais sachez juste que l'aide alimentaire aussi est durement touchée, car les associations nous font d'ores et déjà remonter des diminutions de financement allant jusqu'à 35 %.

Alors la question que je me pose et que je nous pose est : est-ce que nous sommes condamnés à attendre que la situation se dégrade encore pour qu'enfin, les acteurs de la solidarité retrouve les moyens d'agir pour aider les plus démunis d'entre nous ?

Ce projet de délibération, Madame la Présidente, que je propose à l'ensemble des conseillers de Paris de voter, est l'exemple même de l'effort permanent de la collectivité parisienne.

Nous consacrons plus de 6 millions d'euros chaque année à l'aide alimentaire, même si nous allons bien au-delà de nos obligations légales en terme de lutte contre la grande exclusion, mais nous ne pouvons pas en permanence nous substituer à l'État.

Je vous propose de voter ce projet de délibération.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 211 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 211 G).

**Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la fermeture du Centre d'hébergement d'urgence parisien Yves Garrel.**  
**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous avons des vœux, le n° 2 G du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et n° 2 G bis de l'Exécutif, relatifs à la fermeture du centre d'hébergement d'urgence Yves Garrel. Ils ne se rapportent à aucun projet de délibération.

J'ai une inscription de Mme Danielle SIMONNET pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Depuis le 30 juin, si vous êtes une femme, que vous vous retrouvez à la rue et téléphonez au 115, le Samu social ne vous donnera aucune place dans les centres d'hébergement d'urgence qu'il gère, tout simplement parce qu'il ne peut plus financer de centres d'hébergement d'urgence spécifiques pour les femmes, grâce aux coupes sombres de l'État.

Voilà la terrible réalité derrière la fermeture du C.H.U. Yves Garrel dans le 11<sup>e</sup>. Voilà la réalité de la politique du Gouvernement. Il fait voter une loi-cadre contre les violences faites aux femmes, mais ne débloque aucun moyen pour permettre sa traduction concrète.

Un an plus tard, il asphyxie les structures qui ont mission de service public sur le terrain, comme le Samu social et aggrave les politiques discriminatoires à l'encontre des femmes. C'est extrêmement grave.

A travers ce vœu, vous l'aurez compris, nous demandons au Maire de Paris d'intervenir auprès du Gouvernement pour que soient débloqués les financements permettant la création dans les plus brefs délais d'un nouveau centre d'hébergement d'urgence pour accueillir ces femmes sous la responsabilité du Samu social.

Je tiens d'ailleurs à saluer le Conseil régional d'Ile-de-France qui vient d'adopter la semaine dernière un amendement dans lequel le Conseil régional se déclare prêt à ester en justice contre l'État du fait du manquement à ses obligations et discrimination à l'encontre des femmes.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à Mme TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Madame la Présidente, mes chers collègues.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a raison de dénoncer à nouveau la situation de l'hébergement des plus fragiles, dont celui des femmes.

Le centre Yves Garrel accueillait chaque soir 70 hommes et 38 femmes, essentiellement orientés par les maraudeurs. Ce public souffre particulièrement des conséquences d'une vie prolongée dans la rue et un accompagnement social orienté vers la sortie de rue doit être mis en place.

Or, un accueil le soir à 19 heures et une remise à la rue le matin à 9 heures, comme c'était le cas, ne le permettaient pas.

Le bâtiment était par ailleurs dans un état de délabrement avéré. Pour dénouer cette situation, la Ville de Paris a acheté deux immeubles dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, avec la volonté d'humaniser le projet social de ces établissements.

Le 5 rue de Popincourt destiné aux hommes ouvrira en 2013 et le 52 rue Servan accueillera dès septembre prochain 52 femmes.

Je tiens à remercier M. Patrick BLOCHE et M. Jacques DAGUENET qui, à la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, ont soutenu ardemment ces projets.

Pour compléter l'offre hébergement pour les femmes, l'association "S.O.S. Habitat et Soins" a ouvert un établissement dans le 9<sup>e</sup> arrondissement le 15 juin dernier.

Emmaüs ouvrira également un centre dans le 10e arrondissement en septembre.

Au total, ce sont 130 places dédiées aux femmes qui auront été créées cet été grâce à la mobilisation des bâtiments et de l'ingénierie de la Ville.

Malheureusement, pour éviter la remise à la rue sans solution adaptée, la Ville ne peut pas faire sans l'État, dont c'est la compétence. Le Samu social, comme cela a été rappelé par Mme SIMONNET, n'a pas obtenu les moyens qui auraient dû garantir la continuité de l'hébergement dans des conditions acceptables.

Comme vous, Madame SIMONNET, je dénonce fermement cette attitude qui touche les femmes les plus vulnérables, victimes des violences de la rue.

C'est d'autant plus cynique que, dans le même temps, l'État a mis fin à la possibilité d'héberger à l'hôtel 100 femmes isolées et a prévu de supprimer 5.000 places en Ile-de-France avant la fin de cette année.

Mes chers collègues, cette situation illustre de manière très concrète les orientations de l'État en matière d'hébergement des femmes, des familles avec enfants et des plus exclus.

Les élus franciliens, à l'appel de Bertrand DELANOË, ont dénoncé la baisse des crédits de l'État et une politique du logement d'abord, sans les logements, mais de prime abord méritoire si elle n'avait pour principal objectif de couper les vivres à ceux qui en ont le plus besoin.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de retirer votre vœu pour que nous votions ensemble un appel plus large, tel que porté par le vœu de l'Exécutif, sur deux points :

- Qu'un moratoire immédiat soit déclaré sur les fermetures de places d'hébergement et que les crédits d'urgence dédiés au 115 du Samu social et aux associations gestionnaires des centres soient rétablis, sur la base des dépenses constatées en 2010,

- Que l'État organise une table ronde régionale pour débattre des sept propositions qui sont portées par les élus franciliens.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Madame SIMONNET, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - J'aurais aimé que l'Exécutif souhaite avec nous contraindre le Samu social à s'occuper également de ces centres d'hébergement d'urgence avec les moyens financiers qui permettent un accueil de qualité, mais je salue les engagements de la Ville.

Je préfère que nous retirions notre vœu, car le vœu de l'Exécutif, à la fois, souhaite porter la bataille pour le rétablissement et l'augmentation des aides de l'État pour les C.H.U., le 115, le Samu social. Je peux vous dire que j'étais à la manifestation samedi dernier des travailleurs du Samu social, ils ont vraiment besoin de notre soutien.

Deuxièmement, le vœu de l'Exécutif élargit bien la problématique en demandant à l'État cette table ronde au niveau régional.

D'ailleurs, si l'État se refuse à l'organiser, mes chers collègues, organisons-là, essayons de l'organiser avant la fin de l'automne pour créer le rapport de force et empêcher à tout prix...

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Vous êtes censée répondre par oui ou par non, ne refaites pas une intervention complète.

**Mme Danielle SIMONNET**. - ... que l'hiver meurtrier se prépare.

Systématiquement, je trouve que, dans cette Assemblée, l'Exécutif a toujours des temps de parole extrêmement longs. Les deux vœux n'ont strictement rien à voir, cela me semble un minimum que de l'expliquer, mais j'en avais fini, Madame.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Madame SIMONNET, vous n'êtes absolument pas victime, simplement vous êtes parmi les seuls qui ont dépassé leur temps de parole cet après-midi. Ce n'est pas toujours le cas, sans doute.

Maintenant, le compteur est affiché, vous pouvez vérifier par vous-mêmes. Mais je ne souhaite en rien vous brimer, soyez rassurée.

J'ai bien compris que vous acceptiez de retirer votre proposition de vœu.

Nous allons donc voter le vœu de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 31 G).

### **2011, DASCO 22 G - Soutien du Département de Paris aux collègues les plus fragiles. Montant : 1.076.422 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASCO 22 G sur lequel j'ai quatre inscriptions. Il s'agit du soutien du Département de Paris aux collègues les plus fragiles.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Michèle BLUMENTHAL.

**Mme Michèle BLUMENTHAL**. - Merci, Madame la Présidente.

En février 2011, nous avons décidé d'accroître le soutien du Département de Paris aux collègues les plus fragiles.

Aujourd'hui, je souhaite intervenir pour souligner l'importance de ce projet de délibération qui permettra aux collègues de bénéficier dès la rentrée de ce soutien.

Je prendrai l'exemple de trois collègues du 12e arrondissement. Ces collègues de catégorie 3 se différencient du collègue Vincent d'Indy de même catégorie, non sélectionné, car ils répondent à trois critères, dont deux seulement étaient nécessaires pour être éligible à savoir : 25 % de taux de redoublement, 25 % de boursiers et 12 % de demandes de dérogation.

Ces trois collègues sont fragilisés, non seulement par la diminution des dotations de l'État, mais aussi par la politique d'assouplissement de la carte scolaire.

Ainsi, nous pouvons constater que, dans certains de ces collèges, le nombre des élèves arrivant en 6e diminue fortement par rapport à ce que l'on peut attendre à partir des effectifs des classes des écoles primaires du secteur.

Or, un collège se situe dans un quartier, il est nécessaire que les parents aient le même réflexe que pour l'inscription à l'école où, tout naturellement, ils inscrivent leurs enfants à l'école du secteur.

Le vote de ce projet de délibération aujourd'hui permettra aux chefs d'établissement et aux équipes enseignantes de mettre en œuvre leur projet dès la rentrée scolaire, car ces projets ne sont pas des activités en marge de l'enseignement.

Pour le collège Paul Valéry, le projet porte sur le vivre-ensemble et s'adresse aux classes de quatrième, s'inscrivant ainsi dans un des principaux objectifs portés par l'aide du Département.

Pour le collège Jules Verne, le projet a pour objectif de renforcer les liens entre adultes et enfants, des projets qui intègrent toutes les classes d'un même niveau, en l'occurrence les quatrièmes, ou bien la mise en place de "Cafés des parents".

On peut donc constater que, dans ces projets, l'accent est mis sur les enfants en classe de quatrième, qui se trouvent dans une difficulté de transformation. Ainsi, le projet de Guy Flavien "Du savoir à l'autonomie" concerne 358 élèves correspondant à tous les niveaux, de la sixième à la troisième, et incluant les unités localisées d'inclusion scolaire.

Ce projet, qui prend en compte des liens avec des partenaires, se traduit par des expositions mettant en valeur les actions faites le long de la rue du collège, permettant ainsi de l'intégrer dans son environnement.

Je souhaiterais terminer par cette phrase de Joseph ROSSETTO, principal de Guy Flavien : "Notre objectif est d'aménager dans le temps scolaire des espaces où les professeurs et les artistes travaillent à des projets exigeants. Au collège, au moment où se cristallise la transition de l'adolescence, ces projets permettent de donner sens et force aux cultures, par des recherches exigeantes, qui prennent en compte les capacités des élèves, y compris corporelles, leur créativité, la prise d'initiative et la recherche."

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Claude DARGENT.

**M. Claude DARGENT**. - Madame la Présidente, mes chers collègues, nous pouvons en témoigner ici, car ils nous le disent dans nos permanences, les parents d'élèves à Paris, comme ailleurs, témoignent d'inquiétudes grandissantes. Nous le constatons aussi dans les conseils d'administration des collèges, compte tenu des coupes budgétaires sévères voulues par le Gouvernement.

Rappelons-le, Luc CHATEL a organisé la suppression de 13.000 postes d'enseignant pour l'an prochain.

Face à cet affaiblissement considérable de l'école républicaine, les élus du groupe socialiste souhaitent exprimer leur attachement au service public d'éducation à Paris. Cette attention de la Ville à une attractivité de tous ses collèges, ainsi qu'à une qualité d'enseignement, est récurrente, comme en témoigne d'ailleurs la question d'actualité qui a été posée aujourd'hui.

Les interventions qui ont précédé, et celles qui suivront, souligneront la démarche inédite du Maire de Paris et de son adjointe Mme Colombe BROSSEL, qui consiste à octroyer 1 million d'euros supplémentaires pour les collèges parisiens les plus en difficulté. Ces collèges ont été sélectionnés au vu de leur classement académique, ou au vu de critères décrivant la situation sociale et scolaire des élèves accueillis, ainsi que de l'attractivité de l'établissement.

Pourquoi une telle démarche ?

Depuis 2007, le renforcement de la politique d'assouplissement de la carte scolaire provoque un creusement des écarts entre les établissements attractifs et ceux qui se trouvent contournés. Cela s'appelle de la ghettoïsation. Et je trouve inadmissible d'entendre la droite dire aujourd'hui que la Ville contribue à ces phénomènes, comme je l'ai entendu récemment au Conseil du 15e arrondissement, où l'U.M.P. nous expliquait que la Ville n'effectuait pas les travaux nécessaires pour la sécurisation des collèges parisiens, alors qu'en 2010, le Département a consacré plus de 15 millions d'euros à cette mission, sans compter les opérations de restructurations lourdes ou les constructions de collège.

Le projet de délibération que nous examinons actuellement se justifie car le Rectorat diminue mécaniquement les moyens qu'il accorde aux collèges les plus fragiles lorsqu'ils perdent des élèves, alors même que c'est l'Académie seule qui accorde les dérogations.

Pour toutes ces raisons, l'Exécutif municipal a souhaité réagir.

Dans le 15e arrondissement, deux projets verront le jour :

- au collège Modigliani, le projet concerne toutes les classes de cinquième, soit 140 élèves, en prévoyant toute une série d'initiatives positives,

- et au collège Guillaume Apollinaire, le projet concerne les classes de S.E.G.P.A. de tous les niveaux, soit 117 élèves.

Je me réjouis que le 15e figure clairement dans ce projet de délibération parce que c'est une reconnaissance de son caractère socialement très composite, parce que c'est une réponse à la droite qui nous explique que le 15e arrondissement est sacrifié par la Ville, et voici de nouveau une démonstration, une de plus, du contraire.

Je souhaite enfin m'interroger, chers collègues, dans ce contexte budgétaire difficile, où l'Etat a décidé d'étrangler financièrement les collectivités territoriales, en leur transférant toujours plus de compétences sans leur donner les moyens de les assumer, je veux souligner ici l'effort qui nous anime dans les arbitrages budgétaires auxquels le Département doit faire face. Ce projet de délibération en témoigne. C'est donc avec la conviction qu'il s'agit d'un bon emploi des deniers publics que je vous invite à le voter.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à Mme POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**. - Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, en effet, cela a été dit déjà à plusieurs reprises, à l'heure où le Gouvernement ne cesse de réduire les moyens de l'Education nationale et alors même, effectivement, que l'assouplissement de la carte scolaire a continué de creuser l'écart entre les établissements attractifs et ceux évités, il est important d'apporter tout notre soutien à ceux qui sont ainsi fragilisés.

Cette aide du Département prend donc la forme d'une dotation attribuée aux établissements au vu d'un projet pédagogique, pour la rentrée scolaire prochaine, de type culturel, artistique, environnemental, citoyen, sportif ou encore même, et c'est innovant, d'un travail sur la liaison entre le CM2 et la sixième.

L'objectif est de favoriser la réussite du plus grand nombre des élèves de ces établissements et permettre aux établissements ainsi d'améliorer leur image dans le quartier.

Ainsi, suite à une commission qui a été présidée par Mme Colombe BROSSEL, dont le but était d'étudier les projets proposés, 251 projets de 53 collèges ont été retenus. Je me réjouis donc que 14.000 élèves puissent ainsi en bénéficier, soit près de 60 % des collégiens des établissements concernés.

Je voudrais aussi en profiter pour saluer le travail et l'engagement des équipes pédagogiques et de nombreuses associations autour de ces projets innovants pour la réussite des élèves.

Je vous en remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mme Karen TAÏEB a la parole.

**Mme Karen TAÏEB**. - Merci, Madame la Présidente, et mes chers collègues.

Chaque année, au moment des inscriptions, les demandes de dérogation pleuvent. Les parents ne veulent pas de tel ou tel collège, dont la réputation a déjà fait le tour, estampillés "collèges fragiles", ce qui résonne dans la tête des parents comme collège à fuir.

Je me mets à la place des parents. Pourquoi ne pas donner toutes les chances de la réussite à son enfant quand on sait pertinemment que le collège attribué est dit "fragile", alors que l'on attend de l'Education nationale une forteresse du savoir et de l'apprentissage des connaissances ?

De l'autre côté du cercle vicieux, les collèges les plus contournés voient leurs moyens baisser puisque les dotations horaires globales sont calculées en fonction du nombre d'élèves accueillis par l'établissement et on réduit les moyens spécifiques accordés aux collèges du groupe 5, reconnus les plus en difficulté par l'Académie elle-même.

A Paris, alors que l'on prévoit une hausse globale des effectifs parisiens dans le second degré de 1.948 élèves dont 695 en collège, le Rectorat annonce la suppression de 27 postes d'enseignants.

Bref, on marche sur la tête ! C'est souffler sur un château de carte et fragiliser encore plus ces collèges fragiles.

A l'opposé de cette politique, nous avons voté, lors du Conseil de Paris de février dernier, une délibération prévoyant, comme cela a été déjà dit, de consacrer 1 million d'euros dès la rentrée prochaine à la cinquantaine de collèges parisiens les plus fragilisés.

Le projet de délibération d'aujourd'hui en est donc la concrétisation. Et je remercie notre collègue Mme Colombe BROSSEL pour son travail attentif et concentré sur la réussite éducative des élèves parisiens.

Favoriser la réussite des élèves et permettre aux établissements d'améliorer leur image dans le quartier, voilà ce qui prime, avec, pour ma part, un accent qui doit être mis particulièrement sur la réussite des élèves, car c'est de cela dont dépend l'image de l'établissement.

Plus que de collèves fragiles, j'y vois surtout des élèves fragiles, emportés progressivement par l'inexorable courant de l'échec scolaire, alors qu'il suffirait parfois de prendre le temps, le plus tôt possible, que les enseignants n'ont sûrement pas ou plus, de l'écoute, de la compréhension et même, j'ose le mot, de l'amour.

Pour paraphraser Françoise Dolto, je dirais que l'élève est une personne, avec ses forces et ses faiblesses. Et les notes que l'on met à un élève, sans un réel soutien, en pensant qu'un 3 en maths ou un 5 en français le rendra meilleur, n'ont de conséquences que la fragilisation, la mise à l'écart, l'échec avéré, l'issue de secours fermée et l'abandon par l'élève.

Dire à un élève de sixième qu'il ne s'en sortira pas, c'est avouer son propre échec et celui de l'Education nationale. Plus d'égalité aux collèges, cela veut dire donner plus à ceux qui ont moins, et ce, à tous points de vue : en termes d'effectifs d'enseignants et de dotations, mais aussi en termes d'écoute et de valorisation de l'élève.

On ne peut se contenter de dire que les élèves fragiles sont des élèves issus de milieux sociaux familiaux défavorisés et avoir un simple barème de notes pour évaluer les élèves. Je le dis et je le répète, ce sont les élèves qui font la réputation d'un collège. Parfois, on en retire les félicitations avec une immense facilité, c'est le cas de Henri IV. Parfois, il faut relever les manches et se donner comme challenge d'amener les élèves à la réussite. Il faut avant tout, et d'urgence, changer son regard sur l'élève qui n'est là pour parfaire la réputation d'un collège mais un jeune citoyen à qui l'on va donner les moyens de réussir sa vie d'adulte.

Je pense à tous ces parents à qui l'on annonce froidement que leur enfant est un bon à rien, et qui n'ont parfois même pas la langue pour défendre leur progéniture, voire, dans les cas d'exclusion, de se raccrocher à un établissement privé. Que deviennent-ils une fois renvoyés, après avoir accumulé les "zéro" sur leur carnet de notes ? En errance, en échec, en connexion de la cité, tout simplement.

Alors, évidemment, je me félicite de ce million d'euros alloués aux 53 collèges parisiens qui en ont vraiment besoin.

J'espère que les projets retenus par les équipes pédagogiques des établissements recréeront du lien entre les élèves et les enseignants, cette confiance souvent perdue en l'école.

J'ai noté certains projets, comme la découverte de Paris pour la classe accueil du collège Georges Rouault, dans le 19e, la création d'un orchestre à Edgar Varèse, dans le 19e toujours, le séjour linguistique de deux jours à Londres pour une classe de troisième, au collège Jean-Baptiste Clément du 20e, apprendre à nager pour des élèves non nageurs de 5e, au collège Françoise Dolto du 20e, du jardinage, des ateliers cinéma ou poésie au collège La-Grange-aux-Belles, dans le 10e, la fréquentation des lieux de culture pour des élèves de Sonia Delaunay, un voyage à Venise pour des élèves du collège Guy Flavier, dans le 12e.

J'aime aussi l'idée de ce que certaines équipes ont intitulé "redonner confiance", ou "valorisation de l'image de soi", comme le collège Lucie Faure, du 20e.

En revanche, je comprends moins l'idée du voyage de l'excellence pour les trois meilleurs élèves d'une classe, deux au niveau des résultats et un au niveau du mérite, comme l'envie le collège Pierre Mendès-France, du 20e.

En tout, ce sont donc 251 projets retenus pour près de 14.000 élèves dans 53 collèges, pour un montant de 1.076.422 euros. De très beaux projets qui mettent la culture, le sport, le respect de l'environnement, l'ouverture et la connaissance de l'autre au premier plan. Nous nous en félicitons.

Je terminerai par un intitulé choisi par les équipes du collège Georges Clemenceau, dans le 18e arrondissement, pour prévenir le rejet de l'école et la déscolarisation. J'aurais aimé voir cette option choisie par tous les collèges dits fragiles, en savoir plus sur les méthodes, les moyens prévus et les résultats qui seront obtenus par cet atelier.

Car encore une fois, et vous l'aurez compris, ce qui m'importe, c'est faire remonter à la surface ces élèves qui sombrent dans l'échec et leur faire expérimenter la réussite. De la revalorisation de l'image de soi, de la main qui leur sera tendue pour y arriver, de leur réussite dépend le rayonnement du collège qui les accueille.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mme Colombe BROSSEL va vous répondre.

**Mme Colombe BROSSEL**, au nom de la 7e Commission. - Écoutez ! Pas grand-chose à rajouter après ces différentes interventions. Merci à tous.

M. MARTINS était également inscrit sur les collègues.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je ne l'ai pas sur ma fiche.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure. - C'est sur le projet de délibération suivant.

Je peux peut-être répondre sur les deux salves d'intervention : nous gagnons du temps.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Monsieur MARTINS, vous étiez inscrit sur le DASCO 23 G, subventions aux collèges - 3ème tranche d'équipement.

Si vous voulez parler dès maintenant, faites-le, dans le temps imparti, bien sûr !

Vous avez la parole.

**M. Jean-François MARTINS.** - Je crois que l'embouteillage d'intervenants a dû faire faire une petite erreur aux services car c'était évidemment sur l'aide exceptionnelle aux collègues les plus fragiles de Paris sur lequel je voulais intervenir.

J'avais, à l'époque où nous avons lancé cet appel d'offres, émis un avis très favorable au fait que le Département de Paris prenne en considération malgré les raisons que l'on connaît de désengagement de l'État qui nous pousse et nous oblige, au Département de Paris, à prendre ce type d'initiatives, j'avais soutenu cette délibération en demandant d'ailleurs à amender le texte afin que les associations d'éducation populaire puissent être notamment associées à des projets, et que nous pensions l'action en faveur des collègues les plus défavorisés pas seulement avec le simple outil de l'institution scolaire, mais aussi avec les outils merveilleux du monde associatif, et en particulier de l'éducation populaire.

Je me réjouis qu'un certain nombre de projets d'établissement soient faits en partenariat avec des associations du monde de l'éducation populaire. Je regrette cependant qu'il n'y ait pas de projet propre où les associations auraient pu intervenir sur deux ou trois collèges en même temps pour faire de l'apprentissage hors les murs avec un certain nombre de publics.

A la lecture des projets retenus, j'ai peut-être un regret. En effet, si ces établissements-là doivent avoir accès à la culture, aux voyages, au tourisme, au théâtre, au jardinage, comme outil aussi de la confiance en soi, de l'ouverture au monde, de la curiosité, j'ai la conviction que le principal enjeu que nous aurons à affronter pour les établissements scolaires, et notamment pour les collégiens les plus en difficulté, c'est la maîtrise de la langue, de la lecture et de l'écriture du français tout particulièrement.

De ce point de vue, indépendamment même des origines de tous les enfants, c'est le véritable enjeu car c'est un enjeu, pas d'employabilité ou d'avenir scolaire, mais un véritable enjeu de citoyenneté, de place dans la cité, quand des enfants du collège, on le sait, ne maîtrisent pas la lecture et l'écriture. On estime que 22 % des élèves qui sortent du primaire ne savent pas décrypter correctement un texte. J'aurais aimé qu'il y ait plus de projets concernant la maîtrise de la lecture et de l'écriture. Cela aurait été faire œuvre utile pour ces collégiens dont on sait parfois que justement le climat familial ne permet pas cet apprentissage le plus parfait et précis de la langue.

Les projets retenus sont certes intéressants. Il manquera, je le crois, et si nous devons intervenir, nous devrions le faire dans le cadre d'objectifs peut-être plus précis, plus fixés au regard de ce qui est notre légitimité à intervenir dans le champ pédagogique, bien entendu.

Mais je voterai le projet de délibération et tenais à adresser mes félicitations à Colombe BROSSEL et aux services sur cet appel à projet.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mme BROSSEL a la parole.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure. - Cela valait le coup que j'attende, vous en conviendrez !

Merci à l'ensemble des orateurs.

Ce projet de délibération est important, et je vous remercie de l'avoir mis en lumière, il est important sur l'objectif. Nous l'avons exposé les uns et les autres au mois de février, et vous l'avez parfois rappelé : recréer le lien entre le quartier et le collège, redonner du sens à la notion de collège de quartier, redonner l'envie aux familles de fréquenter le collège de leur arrondissement, et atténuer, à défaut de faire cesser complètement, atténuer la compétition farouche entre les établissements, qui veut qu'il y ait maintenant, partout dans Paris, le bon et le mauvais collège.

Il y a des établissements parisiens qui méritent d'être accompagnés et qui méritent que l'on mette un certain nombre de moyens à leur disposition pour que la vie y soit plus douce - je reprends le vocabulaire de Mme Karen TAÏEB -, que les conditions d'enseignement y soient meilleures - cela ne dépend pas de nous mais nous nous battons pour cela -, et que la confiance, et je crois que c'est cela le mot le plus important, la confiance puisse être rétablie entre les familles, les collégiens et le collège. C'est bien là-dessus que nous avons choisi d'axer cet appel à projet, et c'est bien là-dessus que les collèges ont choisi de nous faire des propositions.

Je suis assez frappée, quand je regarde ce qui pourrait sembler être une liste à la Prévert des 251 projets qui vont être financés. Je suis assez frappée de voir que bien au contraire, c'est une certaine cohérence qui se met en place, avec une volonté de travailler avec le plus grand nombre de jeunes possible en décloisonnant, en ouvrant les frontières qui peuvent exister entre disciplines, entre types de classes, entre publics, entre les parents, les adolescents et leurs enseignants, et je crois que c'est ce fil rouge qui traverse l'ensemble des projets qui nous sont aujourd'hui présentés.

Mme Olivia POLSKI le rappelait : c'est près de 60 % des collégiens qui, d'une manière ou d'une autre, vont être touchés, impactés par ces projets. C'est donc une action d'une énorme envergure. On avait l'habitude de parler du million. Au-delà du volume financier, il faudra garder en mémoire que c'est près de 60 % des collégiens parisiens qui, d'une manière ou d'une autre, vont être impactés par ces projets, et c'est une très belle action.

Troisième chiffre que je voulais mettre en lumière - M. Jean-François MARTINS en a un peu parlé -, effectivement, 100 associations et institutions culturelles vont être actrices de ces projets, et je crois que c'est important que nous soyons arrivés à faire le lien que vous aviez souhaité, Monsieur MARTINS, en son temps, entre la vie dans les établissements et l'ensemble du mouvement associatif et culturel.

Je termine juste par un tout petit mot. Vous avez parlé, Monsieur MARTINS, de la question de la langue. Je suis assez d'accord avec vous mais fondamentalement, on voit bien à quel point un certain nombre de ces projets, justement, au travers d'autres moyens, de moyens d'action culturelle, de moyens d'action de types sorties, de moyens d'action de type voyages ou projets éducatifs autour de la sortie de l'établissement font travailler la langue.

Je suis tout à fait frappée de l'incidence de ces projets sur les questions de langage dans un autre cadre. On vient de voir les rendus des dix résidences d'artistes que nous avons financées cette année dans des collèges parisiens, là aussi les plus fragiles. On voit bien à quel point implanter une résidence d'artistes dans un établissement, c'est aussi l'occasion, par d'autres moyens, avec d'autres intervenants, de travailler sur la langue. Et rien n'est plus intéressant que de voir arriver les évaluations par les chefs d'établissement de l'implantation de ces résidences d'artistes. Quand les chefs d'établissement disent : "Eh bien, le fait d'avoir pu travailler par exemple avec l'orchestre Padeloup, avec le professeur de français, c'est aussi ce qui a permis de faire avancer le niveau général de la classe", on voit bien qu'en passant par des moyens à côté, en passant par des outils différents, on peut aussi travailler sur le cœur de la pédagogie et je crois que c'est aussi l'intérêt de ces projets.

Quelques mots pour vous dire où nous en sommes aujourd'hui.

Les projets vont se mettre en place dès la rentrée, et donc, nous aurons, évidemment, à cœur d'évaluer, de suivre et de pouvoir rendre compte devant le Conseil de Paris, en tout cas pour en avoir rencontré un certain nombre dans les deux derniers mois, je peux vous dire que les principaux de collège seront ravis de savoir que ce projet de délibération a été voté par les élus parisiens.

Et puis, dernier mot, et vraiment je m'arrête, Madame STIEVENARD, j'entendais dans un échange asymétrique entre M. Claude DARGENT et M. Jean-Baptiste MENGUY sur la sécurisation des collèges, d'après ce que j'en ai compris, alors je ne sais pas bien pourquoi les travaux de sécurisation dans les collèges interviennent là, mais comme je suis entre les deux physiquement, j'ai entendu leur conversation à distance ; ne tombons pas dans le panneau de : qui veut noyer son chien l'accuse d'avoir la rage ; nous parlons aujourd'hui de projets éducatifs dans les collèges, je serai absolument ravie de répondre à toute autre question sur les travaux de sécurisation dans les collèges, et ce, d'autant plus que nous n'avons pas à rougir, bien loin de là.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

M. MENGUY souhaitait faire une explication de vote.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Madame la Présidente.

Ce projet de délibération était attendu, nous en avons souvent débattu ensemble et nous nous réjouissons que cette somme puisse être débloquée pour les collèges les plus défavorisés à Paris. Pour avoir regardé la liste des projets retenus, nous constatons que les projets sont assez divers, ce qui, évidemment, rajoute tout l'intérêt à cette démarche ; nous en avons discuté en 7e Commission et je le redis ici, nous saluons, évidemment, cette initiative d'aider, par ces projets, à notre sens, constructifs.

Deux remarques sur le projet de délibération.

La première, et je l'avais dit en 7e Commission, nous regrettons, mais dont acte, que pour la commission du choix de ces projets, nous n'ayons pas été associés, parce que c'était intéressant, je le crois, que les élus puissent avoir un regard sur les projets, qu'il soit consultatif ou décisionnaire.

Deuxièmement, je crois important qu'un bilan, et il n'en est pas fait mention dans le projet de délibération, soit tiré en Conseil de Paris, peut-être à la fin de l'année prochaine, si le temps le permet, sur la façon dont ces projets auront été menés à bien.

M. DARGENT l'a dit, c'est une initiative inédite. Eh oui, malheureusement, Monsieur DARGENT, c'est une initiative inédite et nous nous réjouissons que le Département de Paris rejoigne les efforts qui sont faits par le rectorat à destination des collèges parisiens. Non, l'Etat et le Rectorat ne se désengagent pas des collèges les plus défavorisés.

Un seul chiffre, par exemple : pour les 25 collèges les plus défavorisés en groupe 5, ce sont 13 millions d'euros supplémentaires qui sont alloués à ces établissements, 13 fois plus que cette décision inédite, comme M. DARGENT aime à le rappeler, et croyez bien que nous nous réjouissons que le Département de Paris rejoigne nos efforts et l'engagement qui a été pris de soutenir les collèges parisiens.

Je voudrais seulement, pour terminer, m'étonner des contradictions de la gauche qui, tantôt, demande plus de postes pour l'Education nationale et, après, se plaint des recrutements du Rectorat, tantôt s'insurge contre les fermetures de classes et, de l'autre côté, se plaint de la décision du Président de la République sur les fermetures de classes pour 2012, tantôt se plaint de l'assouplissement de la carte scolaire, et Mme BROSSEL le disait encore ce matin, rappeler qu'il n'y avait pas de drapeaux et de frontières entre les arrondissements et de brandir ces frontières quand cela l'arrange et de les faire tomber quand cela l'arrange également, tantôt de refuser nos vœux...

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Si vous pouvez conclure, vous avez dépassé votre temps de parole.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - ... sur la sécurisation des établissements, alors que la Région Ile-de-France vient de voter une subvention pour sécuriser des lycées, que nous avons demandé par des vœux refusés la sécurisation de certains collèges et que nous demandons, Monsieur DARGENT, pour le 15e arrondissement, la sécurisation de l'école Varet...

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - 2 minutes 35 ! Je suis désolée.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - ... qui est toujours sans réponse et je crois que, là aussi, il faut avoir une attitude constructive. Non, la droite ne veut pas que les enfants parisiens soient délaissés, analphabètes et ignares ; je crois que l'éducation...

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Monsieur MENGUY, vous aurez des tréteaux pendant toute la campagne pour donner votre point de vue !

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - ... n'est pas une question politique, c'est une question pour les familles qui transcende les clivages et c'est la raison pour laquelle, Madame la Présidente, nous voterons bien volontiers ce projet de délibération qui va dans le bon sens.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 22 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASCO 22 G).

#### **Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans l'organisme suivant :

#### **- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (deuxième collège) (R. 24 G) :**

*Titulaires :*

- Mme Danièle POURTAUD,
- Mme Karen TAÏEB,
- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

*Suppléants :*

- M. Hermano SANCHES RUIVO,
- M. Christophe GIRARD,
- Mme Claude-Annick TISSOT.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2011, R. 24 G).

#### **Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

#### **Clôture de la séance.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*(La séance est levée à dix-huit heures vingt minutes).*

#### **Liste des membres présents.**

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane

CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mmes Marie-Laure HAREL, Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRault-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGO, Gérard REY, Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

*Excusé au sens du Règlement intérieur :*

M. Eric HÉLARD.

*Absents :*

MM. Patrick KLUGMAN, Pierre LELLOUCHE, Roger MADEC, Mme Firmine RICHARD.

#### Votes spécifiques.

**Mme Halima JEMNI, MM. Julien BARGETON, Mao PÉNILOU, Mmes Pauline VÉRON, Claude-Annick TISSOT, M. Alexis CORBIÈRE, Mmes Fatima LALEM, Frédérique PIGEON, M. Romain LEVY, Mme Delphine BURKLI, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mmes Annick OLIVIER, Delphine BURKLI, Myriam EL KHOMRI et Daniel ASSOULINE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DRH 24 G - Complément de subvention au titre de l'année 2011 à l'ASPP. - Montant : 55.000 euros.

**MM. Philippe DUCLOUX, Etienne MERCIER, Mmes Catherine VIEU-CHARIER, Claude-Annick TISSOT, Delphine BURKLI, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Hélène BIDARD, Laurence DREYFUSS, Martine NAMY-CAULIER, Isabelle GACHET, MM. David ASSOULINE, Patrick KLUGMAN et Mme Frédérique PIGEON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DRH 22 G - Complément de subvention au titre de l'année 2011 à l'AGOSPAP. - Montant : 68.000 euros.

**M. Roger MADEC, Mmes Léa FILOCHE, Danielle FOURNIER, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thierry COUDERT, Mme Firmine RICHARD et M. Ian BROSSAT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DAC 36 G - Signature d'un avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENT-QUATRE (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.000.000 euros.

**MM. Daniel ASSOULINE, Julien BARGETON, Mme Claudine BOUYGUES, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Virginie DASPET, Léa FILOCHE, Laurence GOLDGRAB, MM. Patrick KLUGMAN, Etienne MERCIER, Philippe MOINE, Mmes Claire MOREL, Annick OLIVIER, MM. Hermano SANCHES RUIVO, François VAUGLIN et Mme Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, SGCP 5 G - Reversement de l'écrêtement d'un conseiller de Paris

**MM. Bruno JULLIARD, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Sandrine CHARNOZ, Emmanuelle BECKER et Katia LOPEZ** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DDEES 73 G - DJS 7 G - Signature d'un avenant à la convention avec l'association Mission Locale Paris pour l'attribution de subventions de fonctionnement - Montant : 1.350.626 euros.

**Mme Florence BERTHOUT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DASES 183 G - Signature d'une convention avec l'Association de Prévention du site de La Villette (APSV) (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

#### Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2011 DDEEES 52-G Subvention à la fédération nationale des associations Escapades Liberté Mobilité - Montant : 5.000 euros.

2011 DDEEES 53-G Subvention (15.000 euros) avec convention à l'association Projet In Situ. (69007 Lyon)

**M. Jean-Bernard BROS**, rapporteur.

2011 DASCO 19-G Tarifs des services de restauration scolaire et d'internat des collèges publics parisiens, hormis ceux qui sont situés dans un ensemble immobilier comportant à la fois un collège et un lycée.

2011 DASCO 23-G Subventions (878.300 euros) aux collèges - 3ème tranche d'équipement.

2011 DASCO 28-G Subvention (20.000 euros) à l'Association Départementale Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (20è).

2011 DASCO 35-G Dotations (14.837 euros) pour travaux d'entretien aux lycées collèges Decour (9e) et Carnot (17e).

2011 DASCO 44-G Dotations pour travaux d'entretien (77.194 euros) à divers collèges publics parisiens.

2011 DASCO 45-G Subventions (26.944 euros) à divers collèges publics parisiens.

2011 DASCO 48-G Fixation pour 2011 des éléments de calcul des participations financières allouées par le Département de Paris aux caisses des écoles pour les collèges qu'elles desservent dans le cadre de la restauration scolaire.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2011 DASES 205-G Subvention à l'association Palamente (93270 SEVRAN) au titre de 2011. Montant : 3.000 euros.

2011 DASES 221-G Subvention à l'association e-senior (11e). Montant total : 7.500 euros.

2011 DASES 228-G Signature d'une convention avec l'association les Amis (17e) pour l'attribution d'une subvention pour l'activité du centre d'accueil pour les personnes âgées au titre de l'année 2011. Montant : 8.669 euros.

2011 DASES 253-G Subvention à l'association Recherches et Rencontres (11e) au titre de 2011. Montant : 4.000 euros.

2011 DASES 278-G Signature d'avenants aux conventions signées avec les Points Paris Émeraude/Centres Locaux d'Information et de Coordination pour le versement du 2e acompte de la participation du Département de Paris au titre de l'année 2011. Montant : 597.720 euros.

2011 DASES 318-G Signature d'un avenant n°1 à la convention avec l'association Allô Maltraitance des Personnes Agées à Paris (ALMA-PARIS) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la plate-forme d'écoute au titre de 2011. Montant : 100.000 euros.

2011 DASES 319-G Subvention à l'association l'Esprit Jazz (13e) pour l'organisation de la 11e édition de son festival Jazz à Saint-Germain-des-Prés au titre de 2011. Montant : 2.500 euros.

2011 DASES 367-G Subvention à l'association Arts, cinéma et enseignement (11e) au titre de 2011. Montant : 2.500 euros.

2011 DASES 384-G Subvention à l'association Avec nos aînées (11e) au titre de 2011. Montant : 1.000 euros.

2011 DASES 402-G Subvention à l'association du quartier Saint-Bernard (11e) au titre de l'année 2011. Montant : 1.500 euros.

**Mme Liliane CAPELLE**, rapporteure.

2011 SGCP 4-G Subvention (2.210.000 euros) et convention avec la société de retraite des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine (4e).

2011 SGCP 5-G Reversement de l'écrêtement d'un conseiller de Paris.

**M. François DAGNAUD**, rapporteur.

2011 DDEEES 44-G Signature d'une convention avec l'association Régie de quartier Paris 9 (9e) visant une aide au démarrage d'une structure d'insertion par l'activité économique. Montant : 46.000 euros.

2011 DDEEES 46-G Subvention (375.000 euros) avec conventions avec six coopératives d'activités et d'emplois : Alter Bâtir, CLARA, Coopaname, Coopératifs, Coopétic et Port Parallèle et la couveuse Astrolabe Conseil.

**Mme Seybah DAGOMA**, rapporteure.

2011 DASES 20-G Mise à disposition du terrain 12, boulevard de Reims (17e) par la signature d'une convention de transfert de gestion des locaux avec la Ville de Paris et d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association TURBULENCES !

2011 DASES 125-G Signature de deux conventions avec la Fondation Maison des Champs pour l'attribution de deux participations du Département au financement respectif des plates-formes de services de l'Unité de Logements Spécialisés " ULS Goix " et " ULS Hérold ". Montant total : 86.937 euros.

2011 DASES 161-G Subvention à l'Association des Parents et Amis des Enfants de Marie Abadie (APAEMA) (14e) pour le fonctionnement de son activité "Groupe de Paroles Parents". Montant : 1.300 euros.

2011 DASES 230-G Signature d'une convention avec l'association A Chacun Ses Vacances "ACSV" (7e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 70.000 euros.

2011 DASES 233-G Subvention à l'ANRH (11e) pour le fonctionnement de sa filière TREIFLE. Montant : 8.000 euros.

2011 DASES 235-G Signature d'une convention avec LOISIRS PLURIEL (19e) pour l'attribution d'une participation pour le projet CAP ADOS. Montant : 25.000 euros.

2011 DASES 237-G Signature d'une convention avec l'association CAP'CITES (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.000 euros.

2011 DASES 258-G Subvention à l'association des Familles de Traumatisés Crâniens - Ile-de-France/Paris (14e). Montant : 7.000 euros.

2011 DASES 261-G Subvention à l'Association Régionale de Parents et Amis de Déficiants Auditifs - Ile-de-France (95170 Deuil la Barre). Montant : 2.000 euros.

2011 DASES 262-G Subvention à l'association Art Eveil (20e) accès des personnes en situation de handicap à la culture et aux loisirs. Montant : 4.500 euros.

2011 DASES 265-G Subvention à l'association les Auxiliaires des Aveugles (15e). Montant : 5.000 euros.

2011 DASES 267-G Subvention à l'association Parole de Chien (9e) pour la réalisation de visites et d'animations auprès des personnes en situation de handicap. Montant : 2.000 euros.

2011 DASES 269-G Subvention à l'association Art Express - Compagnie Tatoo (77185 Lognes). Montant : 2.500 euros.

2011 DASES 275-G Subvention à l'association Retour d'Image (11e). Montant : 18.000 euros.

2011 DASES 276-G Subvention à l'association la Possible Echappée (9e). Montant : 8.000 euros.

2011 DASES 335-G Subvention à l'association Bête à Bon Dieu Production (10e). Montant : 20.000 euros.

2011 DASES 338-G Subvention à l'Union Nationale des Aveugles Radio-Amateurs de France (UNARAF) (15e). Montant : 2.000 euros.

2011 DASES 342-G Subvention à l'association de Service et d'Aide au Travail des Aveugles et Amblyopes de France (ASA-TAF) (11e). Montant : 8.000 euros.

2011 DASES 346-G Signature d'une convention avec l'association nationale d'éducation des chiens d'assistance pour handicapés (Handi'Chiens) (15e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2011 DASES 349-G Subvention à l'association Enregistrements à la Carte pour les Aveugles (ECA) (15e). Montant : 10.000 euros.

2011 DASES 374-G Signature d'une convention à l'aide sociale avec l'association SOS Habitat et Soins pour le fonctionnement de son foyer de vie (20e) pour personnes en situation de handicap psychique.

2011 DASES 415-G Subvention à l'association l'Elan Retrouvé (9e) pour le fonctionnement d'une émission de radio "Radio-Citron". Montant : 3.000 euros.

**Mme Véronique DUBARRY**, rapporteure.

2011 DASES 98-G Signature d'un avenant n°1 et d'une nouvelle convention avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale pour l'attribution des participations pour son Service Insertion Jeunes (9e) et sa Permanence d'Accueil jeunes (20e). Montant total : 123.000 euros.

2011 DASES 387-G Signature d'une convention avec l'association Olga Spitzer (12e) pour le fonctionnement du service de la prévention de la maltraitance à enfants dénommé SOS Famille en Péril et fixation de la participation financière 2011. Montant : 340.000 euros.

2011 DASES 395-G Signature d'un avenant à la convention avec l'Association Jeunes Amis du Marais ( A.J.A.M.) (10e) pour la gestion d'un accueil innovant pour les jeunes, 10ème UNITED, et fixation de la participation financière 2011. Montant : 135.000 euros.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteure.

2011 DILT 23-G Signature d'une convention de partenariat et une convention d'exécution avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour des prestations de nettoyage de locaux et fournitures associées.

2011 DRH 3-G Prestation environnementale en faveur de l'achat de vélos à assistance électrique par les personnels du Département de Paris résidant hors de la Capitale.

2011 DRH 15-G Modification de la délibération fixant la réglementation relative à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels débutants du Département de Paris.

2011 DRH 16-G Modification de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels infirmiers du Département de Paris.

2011 DRH 17-G Modification de la délibération fixant la réglementation applicable en matière de remboursement des frais de déplacement et des frais de changement de résidence des agents du Département de Paris.

2011 DRH 20-G Transfert de la gestion des aides exceptionnelles de l'AGOSPAP vers la Direction des Ressources Humaines.

2011 DRH 22-G Complément de subvention au titre de l'année 2011 à l'AGOSPAP. - Montant : 68.000 euros.

2011 DRH 23-G Extension de la prestation "appareillage de correction auditive".

2011 DRH 24-G Complément de subvention au titre de l'année 2011 à l'ASPP. - Montant : 55.000 euros.

2011 DRH 25-G Création d'une nouvelle prestation "allocation transport handicapé".

2011 DSTI 23-G Réalisation et maintenance d'applications décisionnelles et de licences COGNOS, acquisition de licences COGNOS supplémentaires et prestations d'études, d'audit et de conseil en 2 lots.

2011 DSTI 35-G Signature d'un avenant à convention avec Eaux de Paris et le groupement de commandes réunissant la Ville de Paris, le Département de Paris, l'EIVP, l'ESCPI et le CASVP.

**Mme Maïté ERRECART**, rapporteure.

2011 DSTI 32-G Signature d'un avenant à la convention établissant les conditions de réalisation d'un réseau de très haut débit du second degré (THD2D) entre le Département de Paris et la Région Ile de France

**Mme Maïté ERRECART, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2011 DF 14-G Remises gracieuses d'anciennes créances départementales pour exercice 2011.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, rapporteur.

2011 DAC 36-G Signature d'un avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.000.000 euros

**M. Christophe GIRARD**, rapporteur.

2011 DFPE 4-G Dotation allouée aux centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif pour l'année 2011. Signature d'une convention avec trois associations gestionnaires des centres de planification et d'éducation familiale. Montant total : 1.074.386 euros.

**Mme Fatima LALEM**, rapporteure.

2011 DASES 38-G Subvention à l'association Les Elus Locaux Contre le Sida : Ensemble Luttons Contre le Sida (3e). Montant : 16.000 euros.

2011 DASES 45-G Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'association Groupe d'oeuvres Sociales de Belleville (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 150.000 euros.

2011 DASES 46-G Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon pour l'attribution d'une subvention destinée au centre de santé situé 6-6bis rue Clavel (19e). Montant : 150.000 euros.

2011 DASES 82-G Signature d'une convention avec l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel dans la région parisienne - A.U.R.A (13e) pour l'attribution d'une subvention compensatrice de loyer. Montant : 196.985 euros.

2011 DASES 157-G Signature d'une convention avec l'association Protection Civile de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 16.000 euros.

2011 DASES 183-G Signature d'une convention avec l'Association de Prévention du site de La Villette (APSV) (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2011 DASES 184-G Signature d'une convention avec l'association Fondation oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2011 DASES 185-G Signature d'une convention avec l'association Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines "URACA" (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2011 DASES 286-G Signature d'une convention avec l'Assistance Publique/Hôpitaux de Paris pour l'attribution d'une subvention destinée au fonctionnement du SAMU de Paris. Montant : 582.660 euros.

2011 DASES 287-G Signature d'une convention avec l'association ARC 75 (4e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du programme Paris Santé Nutrition. Montant : 2.500 euros.

2011 DASES 377-G Approbation de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale "Maison des Adolescents Robert Debré", 48 boulevard Sérurier (19e).

2011 DASES 385-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association pour la communication, l'espace et la réinsertion des malades addictifs "ACERMA" (19e). Montant total : 13.000 euros.

2011 DASES 386-G Subventions attribuées respectivement à 7 structures, dans le cadre de 2 avenants conventionnels pour 2 d'entre elles ; d'une convention annuelle pour l'une d'entre elle et de 2 conventions pluriannuelles pour les 2 dernières. Montant total : 193.500 euros.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteur.

2011 SG 6-G Avis sur le plan stratégique régional de santé.

**M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Véronique DUBARRY, Mme Liliane CAPELLE**, rapporteurs.

2011 DASES 288-G Signature d'une convention avec l'association CAMRES (10e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 3.600 euros.

2011 DASES 289-G Signature d'une convention avec l'association Culture 2+ (18e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 4.000 euros.

2011 DASES 297-G Signature d'une convention avec l'association R.S.I. La Ressource, (17e) pour le Centre Kirikou pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 3.000 euros.

2011 DASES 470-G Signature d'une convention avec l'association l'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations (19e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 9.000 euros

**M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteurs.

2011 DASES 191-G Signature d'un contrat de transaction avec la société d'assurance MAIF afin de verser à celle-ci une indemnité, en règlement du sinistre survenu au service d'accueil familial départemental de Sens le 21 octobre 2009. Montant : 338,20 euros.

2011 DASES 282-G Signature d'une convention avec l'association Hors La Rue (93100 Montreuil) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Montant : 41.860 euros.

**M. Romain LEVY**, rapporteur.

2011 DLH 5-G Signature de l'avenant n°1 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé passée entre le Département de Paris et l'Anah.

**M. Jean-Yves MANO**, rapporteur.

2011 SG 4-G Adhésion du département de Paris à Paris Métropole (12e) et versement de la cotisation 2011. Montant : 341.805 euros.

**M. Pierre MANSAT**, rapporteur.

2011 DDEES 78-G Subvention (170.000 euros) avec avenant à la convention entre le Département de Paris et TELECOM ParisTech, au titre de l'incubateur ParisTech Entrepreneurs.

2011 DDEEES 79-G Signature d'une convention avec l'association CAP DIGITAL Paris Région pour l'attribution d'une subvention. Montant : 120.000 euros.

2011 DDEEES 85-G Subvention (120 000 euros) avec convention à l'association SYSTEMATIC Paris Région.

2011 DDEEES 87-G Subvention (290.000 euros) avec avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2010-2012 de partenariat à l'association Agoranov.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2011 DA 8-G Lancement d'accords-cadres en appel d'offres pour des prestations de diagnostic de l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées, dans le cadre du groupement de commandes pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments.

2011 DA 13-G Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de produits alimentaires issus ou non de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable, de boissons et de champagne issus ou non de l'agriculture biologique, pour l'ensemble des services de la Ville et du Département de Paris.

2011 DAJ 17-G Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 28 juin 2011.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

2011 DDEEES 73-G - DJS 7-G Signature d'un avenant à la convention avec l'association Mission Locale Paris pour l'attribution de subventions de fonctionnement - Montant : 1.350.626 euros

**M. Christian SAUTTER**, rapporteur.

2011 DDEEES 80-G Subvention (47.600 euros) avec convention à deux associations mettant en oeuvre un accompagnement vers l'emploi pour des femmes en situation de monoparentalité dans le cadre de la politique de ville.

**M. Christian SAUTTER, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteurs.

2011 DASES 24-G Signature d'une convention avec l'association Autremonde (20e) fixant le montant de la participation du Département de Paris au budget de ses actions de lutte contre l'exclusion et d'accès aux droits. Montant : 40.000 euros.

2011 DASES 67-G Subvention à l'association Centre d'Etudes Cliniques des Communications Familiales (CECCOF) pour son action " Intégration des Familles Migrantes " Montant : 5.000 euros.

2011 DASES 87-G Subvention à l'association les Ateliers du Chaudron pour l'action "Théâtre Moteur" (11e). Montant : 5.000 euros.

2011 DASES 108-G Subvention à l'association Fédération des Agences Internationales pour le Développement (12e) pour son activité de distribution de produits alimentaires à des personnes et des familles démunies à Paris. Montant 5.000 euros.

2011 DASES 109-G Signature d'une convention avec l'association Mouvement pour la réinsertion sociale Association de soutien et d'aide aux sortants de prison fixant le montant de la subvention du Département de Paris pour son action d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle des sortants de prison. Montant : 26.000 euros.

2011 DASES 216-G Financement d'un dispositif d'hébergement temporaire géré par l'association Coup de Main (93500 PANTIN) dans un cadre conventionnel. Montant : 93.252 euros en fonctionnement et 53.218 euros en investissement.

2011 DASES 223-G Signature d'une convention avec l'association La Fayette Accueil (10e) pour l'attribution d'une subvention globale pour ses trois actions d'aide à l'insertion et de redynamisation dans le cadre de jardins solidaires. Montant : 57.000 euros.

2011 DASES 280-G Signature d'une convention avec l'association Emmaüs pour son action globale d'aide à l'insertion, de redynamisation et d'accompagnement vers l'emploi de personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion. Montant : 70.000 euros.

2011 DASES 304-G Subvention à l'association le Relais Frémicourt (15e) au titre de 2011. Montant : 3.000 euros.

2011 DASES 309-G Subvention à l'association les amis de la maison verte (19e) pour son action d'aide à l'accès aux droits et d'accompagnement global à l'insertion. Montant : 7.000 euros.

2011 DASES 310-G Signature d'une convention avec l'association Halage pour l'attribution d'une subvention pour une action d'aide à l'insertion et de redynamisation dans le cadre d'un jardin solidaire dans un site de la Politique de la Ville. Montant : 8.000 euros.

2011 DASES 329-G Signature d'une convention avec l'association Centre Alpha Choisy pour l'attribution d'une subvention globale pour trois actions de formation sociolinguistique extensive et une action de médiation sociale dans des sites de la politique de la ville. Montant total : 20.000 euros.

2011 DASES 352-G Approbation et signature d'un avenant n°1 au marché passé avec Alligra pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le système d'information social de la DASES.

2011 DASES 390-G Approbation du principe, des modalités et lancement d'un marché à bons de commande relatif à des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les Systèmes d'Information de la DASES et signature du marché.

2011 DASES 403-G Subventions à deux associations pour leurs actions de lutte contre les exclusions. Montant total : 31.000 euros.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

2011 DU 4-G Protocole d'accord en vue du relogement du centre de Samu social de Paris (92120 MONTRouGE).

**Mme Olga TROSTIANSKY, M. Pierre MANSAT**, rapporteurs.

## Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2011

## RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BS 2011)	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	335 536,12	60 866,00
10000	Ressources humaines	802 741,65	0,00
13000	Achats, logistique, implantations administratives et transports	1 434,00	1 434,00
21000	Patrimoine et architecture	6 010 196,58	2 565 158,95
30000	Familles et petite enfance	8 787 370,87	0,00
34000	Action sociale, enfance et santé	98 034 860,57	5 025 297,00
40000	Affaires culturelles	848 117,78	0,00
50000	Finances (services financiers communs)	11 305 357,00	8 882 100,00
55000	Développement économique et emploi	1 665 485,21	0,00
60000	Urbanisme	173 500,00	0,00
65000	Logement et habitat	704 827,95	0,00
80000	Affaires scolaires	117 170 961,20	27 399 116,24
88000	Jeunesse et sports	0,00	0,00
	<b>Missions organiques</b>	<b>245 840 388,93</b>	<b>43 933 972,19</b>
90000	Dons et legs	240 636,51	0,00
90001	Etudes	2 728 988,34	3 538 936,00
90002	Grands projets de rénovation urbaine	72 546 793,00	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	587 294,54	92 000,00
90004	Opérations sous mandat	24 256 743,59	40 725 536,68
90005	Schéma directeur informatique	12 891 086,76	5 000 000,00
90006	Compte foncier	11 569 071,32	2 600 000,00
90010	Subventions d'équipement	694 794 266,21	527 521 388,73
90011	Avances sur marchés	2 852 077,28	2 861 725,00
	<b>Missions transversales</b>	<b>822 466 957,55</b>	<b>582 339 586,41</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 068 307 346,48</b>	<b>626 273 558,60</b>

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE		A

## CHAPITRES VOTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget cumulé de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du Président (1)	Vote du Conseil Général (2) III	Total des crédits propres au BS (après vote) IV = II + III	TOTAL I + IV
DEPENSES TOTALES		303 724 974,00	27 710 850,57	18 476 067,26	18 476 067,26	46 186 917,83	349 911 891,83
DEPENSES DE L'EXERCICE		303 724 974,00	27 710 850,57	-7 841 966,00	-7 841 966,00	19 868 884,57	323 593 858,57
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES					0,00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors programme et 204)	1 398 959,00	96 925,39	200 000,00	200 000,00	296 925,39	1 695 884,39
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	138 896 283,00	24 517 870,94	-18 700 000,00	-18 700 000,00	5 817 870,94	144 624 153,94
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors programmes)	3 719 935,00				0,00	3 719 935,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors programmes)	40 032 098,00	436 507,30	6 575 510,94	6 575 510,94	7 012 018,24	47 044 116,24
010	RIAI					0,00	
018	RSA	60 000,00				0,00	60 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES	1 000 000,00		-500 000,00	-500 000,00	-500 000,00	500 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (sauf ICHÉ 2768)	500 000,00				0,00	500 000,00
45	Opérations pour comptes de tiers	4 905 000,00	2 659 546,94	1 567 589,06	1 567 589,06	4 227 136,00	9 132 136,00
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	102 600 000,00				0,00	102 600 000,00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	9 702 699,00		3 014 934,00	3 014 934,00	3 014 934,00	12 717 633,00
020	DEPENSES IMPRÉVUES	1 000 000,00				0,00	1 000 000,00
001	Résultat antérieur reporté						
RECETTES TOTALES		303 724 974,00		46 186 917,83	46 186 917,83	46 186 917,83	349 911 891,83
RECETTES DE L'EXERCICE		303 724 974,00		-7 841 966,00	-7 841 966,00	-7 841 966,00	295 883 008,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES (hors 1068)	8 000 000,00					8 000 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	106 050 000,00		3 523 100,00	3 523 100,00	3 523 100,00	109 573 100,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (cf 1688)	29 127 275,00					29 127 275,00
1688	Intérêts courus						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
010	RIAI						
018	RSA						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (cf ICHÉ 2768)	270 000,00					270 000,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS						
45	Opérations pour comptes de tiers	15 575 000,00					15 575 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	25 000 000,00		-14 380 000,00	-14 380 000,00	-14 380 000,00	10 620 000,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	110 000 000,00					110 000 000,00
041	Opération à l'intérieur de la section	9 702 699,00		3 014 934,00	3 014 934,00	3 014 934,00	12 717 633,00
024	Produit des cessions d'immobilisations						
1068	Affectation N-1			54 028 883,83	54 028 883,83	54 028 883,83	54 028 883,83

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

VUE D'ENSEMBLE  
INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libelles	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>DEPENSES</b>	148 544 847,83	19 348 961,00	50 000,00	37 370 189,00	2 220 313,00	5 510 000,00
001	Résultat antérieur reporté	26 318 033,26					
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	1 000 000,00					
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	160 600 000,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		500 000,00				
211	Terrains						
231	Immobilisations corporelles en cours	1 500 000,00	2 607 799,00		2 114 901,00		
232	Immobilisations incorporelles en cours		200 000,00				
266	Autres formes de participation	500 000,00					
272	Vitros immobilisés (droits de créance)	500 000,00					
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	2 000 000,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				11 634 498,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)				309 990,00		
	<b>Equipements départementaux</b>	9 808 943,63	7 041 162,00	50 000,00	15 137 800,00	542 274,00	3 489 756,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	796 925,39	310 000,00				
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		533 000,00		50 000,00		
208	Autres immobilisations incorporelles					5 959,00	
216	Collections et oeuvres d'art					47 672,00	
218	Autres immobilisations corporelles	1 500 000,00	685 000,00		400 000,00	107 263,00	440 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	7 512 018,24	4 287 162,00	50 000,00	12 847 800,00	381 380,00	3 049 756,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		1 226 000,00				
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles				1 840 000,00		
	<b>Equipements non départementaux (compte 204)</b>	6 317 870,94	0,00	0,00	8 173 000,00	1 678 039,00	2 020 244,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	6 317 870,94			8 173 000,00	1 678 039,00	2 020 244,00
	<b>RECETTES</b>	213 276 158,83	6 307 799,00	0,00	26 912 253,00	0,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 620 000,00					
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	8 000 000,00					
106	Réserves	54 028 883,83					
131	Subventions d'équipement transférables						
132	Subventions d'équipement non transférables		3 000 000,00		50 000,00		
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				6 000 000,00		
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	29 127 275,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	1 500 000,00	3 307 799,00				
231	Immobilisations corporelles en cours				2 087 253,00		
274	Prêts						
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	97 569 051,00					
281	Amortissements des immobilisations corporelles	12 430 949,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				15 720 000,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)				3 055 000,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

VUE D'ENSEMBLE  
INVESTISSEMENT

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de Solidarité Active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transport	9 Développement économique	TOTAL	Art.
27 942 581,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	102 630 000,00	1 140 000,00	14 095 000,00	349 971 891,83	
								26 318 033,26	001
								1 000 000,00	020
								100 600 000,00	139
								500 000,00	203
					2 600 000,00			2 600 000,00	211
22 581,00								6 245 281,00	231
								200 000,00	232
								500 000,00	266
								500 000,00	272
								2 000 000,00	280
								11 634 498,00	455
360 000,00								669 990,00	458
16 200 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	20 000,00	0,00	160 000,00	52 579 935,63	
								1 106 925,39	203
								583 000,00	205
								5 959,00	208
								47 672,00	216
530 000,00			60 000,00				10 000,00	3 732 263,00	218
15 670 000,00					20 000,00		150 000,00	43 978 116,24	231
								1 226 000,00	232
								1 840 000,00	238
11 360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000 000,00	1 140 000,00	13 935 000,00	144 624 153,94	
11 360 000,00					100 000 000,00	1 140 000,00	13 935 000,00	144 624 153,94	204
292 581,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 600 000,00	523 100,00	0,00	349 911 891,83	
								10 620 000,00	021
								8 000 000,00	102
								54 028 883,83	106
					100 000 000,00			100 000 000,00	131
					2 600 000,00	523 100,00		6 173 100,00	132
								6 000 000,00	133
								29 127 275,00	164
22 581,00								4 830 380,00	203
								2 087 253,00	231
270 000,00								270 000,00	274
								97 569 051,00	280
								12 430 949,00	281
								15 720 000,00	455
								3 055 000,00	458

## Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2011

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL			BUDGET SUPPLÉMENTAIRE		
III - VOTE DU BUDGET							III
B 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							B
	Chapitres	Budget cumulé de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil général III	Total des crédits propres au BS (après vote) IV = II + III	Total I + IV
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>							
011	Charges à caractère général	108 083 982,00	1 692 822,00	12 274 000,00	12 274 000,00	13 966 822,00	122 050 804,00
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	108 083 982,00	1 692 822,00	12 274 000,00	12 274 000,00	13 966 822,00	122 050 804,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	187 885 000,00					187 885 000,00
014	Atténuation de produits	982 000 000,00		58 860 578,00	58 860 578,00	58 860 578,00	1 040 860 578,00
015	RMI	100 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00	600 000,00
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	100 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00	600 000,00
016	APA	138 000 000,00					138 000 000,00
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	138 000 000,00					138 000 000,00
017	RSA	405 400 000,00	2 814 736,00	-500 000,00	-500 000,00	2 314 736,00	407 714 736,00
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	405 400 000,00	2 814 736,00	-500 000,00	-500 000,00	2 314 736,00	407 714 736,00
65	Autres charges d'activité (hors 6586)	1 057 648 075,00	515 756,00	70 882 794,00	70 917 794,00	71 433 550,00	1 129 081 625,00
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	1 057 648 075,00	515 756,00	70 882 794,00	70 917 794,00	71 433 550,00	1 129 081 625,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 578 000,00					1 578 000,00
66	Charges financières	100 000,00					100 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 755 600,00					3 755 600,00
68	Dotations aux amortissements et provisions						
022	Dépenses imprévues	2 891 348,00			-35 000,00	-35 000,00	2 856 348,00
023	Virement à la section d'investissement	25 000 000,00		-14 380 000,00	-14 380 000,00	-14 380 000,00	10 620 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	110 000 000,00					110 000 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>3 022 442 005,00</b>	<b>5 023 314,00</b>	<b>127 637 372,00</b>	<b>127 637 372,00</b>	<b>132 660 686,00</b>	<b>3 155 102 691,00</b>
<b>R.002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)</b>							
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>132 660 686,00</b>	<b>3 155 102 691,00</b>
	Chapitres	Budget cumulé de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil général III	Total des crédits propres au BS (après vote) IV = II + III	Total I + IV
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>							
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	690 000,00					690 000,00
713	Variation des stocks						
72	Travaux en régie						
731	Contributions directes	1 183 224 780,00					1 183 224 780,00
73	Autres impôts et taxes (hors 731)	636 380 277,00		23 000 000,00	23 000 000,00	23 000 000,00	659 380 277,00
74	Dotations et participations	714 519 648,00		83 338 769,00	83 338 769,00	83 338 769,00	797 858 417,00
75	Autres produits de gestion courante	103 210 000,00		-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00	103 110 000,00
013	Atténuations des charges	585 000,00					585 000,00
015	RMI	3 750 000,00					3 750 000,00
016	APA	10 000 000,00					10 000 000,00
017	RSA	260 402 300,00		-4 000 000,00	-4 000 000,00	-4 000 000,00	260 402 300,00
76	Produits financiers	930 000,00					930 000,00
77	Produits exceptionnels	150 000,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00	152 500,00
78	Reprises sur provisions						
042	Opé. D'ordre de transfert entre section	102 600 000,00					102 600 000,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>3 022 442 005,00</b>		<b>102 241 269,00</b>	<b>102 241 269,00</b>	<b>102 241 269,00</b>	<b>3 124 683 274,00</b>
<b>R.002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)</b>							<b>30 419 417,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>132 660 686,00</b>	<b>3 155 102 691,00</b>

(1) Hors restes à réaliser

(2) Portant sur les opérations nouvelles

(3) Report des crédits constatés au compte administratif

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

VUE D'ENSEMBLE  
FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prevention medico-sociale
	<b>DEPENSES</b>	1 167 336 926,00	45 867 503,00	950 000,00	87 999 515,00	11 041 000,00	55 888 510,00
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	2 056 348,00					
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 620 000,00					
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 275 000,00		152 040,00	110 000,00	4 200 666,00
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises		100 000,00			48 600,00	868 800,00
613	Locations		1 931 000,00		666 664,00	113 000,00	1 520 199,00
614	Charges locatives et de copropriété		485 000,00		38 080,00		126 691,00
615	Entretien et réparations		1 555 000,00		2 537 565,00	152 000,00	485 348,00
616	Primes d'assurances		570 000,00		6 000,00		
617	Études et recherches	700 000,00	5 000,00		93 600,00		50 000,00
618	Divers		3 623 822,00		17 710,00	6 000,00	41 000,00
621	Personnel extérieur au service		14 100 000,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		145 380,00		50 000,00		757 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques		65 000,00		85 010,00	46 500,00	68 500,00
624	Transports de biens et transports collectifs				62 520,00		
625	Déplacements et missions		8 700,00		78 600,00	500,00	101 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		350 525,00		30 700,00		
628	Divers		739 250,00	950 000,00	245 853,00	7 000,00	490 016,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		89 400,00		769 400,00		551 400,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				3 379,00	7 400,00	28 604,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)						
6411	Personnel titulaire		3 730 300,00		28 434 800,00		18 610 000,00
6412	Assistantes maternelles						
6413	Personnel non titulaire		41 900,00		1 018 500,00		1 865 400,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		36 900,00		827 100,00		1 931 200,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		1 859 100,00		12 304 200,00		8 047 400,00
647	Autres charges sociales		130 300,00		383 300,00		137 000,00
648	Autres charges de personnel		99 000,00		522 700,00		301 700,00
651	Aides à la personne						
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation						70 000,00
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		5 911 500,00				
654	Pertes sur créances irrécouvrables	300 000,00					
655	Contributions obligatoires		1 015 756,00		35 905 794,00		
656	Participations				135 000,00	6 450 000,00	7 422 000,00
657	Subventions		4 590 700,00		3 480 000,00	4 100 000,00	8 002 386,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 578 000,00		150 000,00		200 000,00
668	Autres charges financières		100 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000 000,00					
678	Autres charges exceptionnelles		1 731 000,00				
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	110 000 000,00					
739	Rapportement et restitution sur impôts et taxes	1 040 860 578,00					



DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		

VUE D'ENSEMBLE  
FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention medico-sociale
	<b>RECETTES</b>	172 749 417,00	2 805 322 774,00	1 500 000,00	6 620 980,00	36 000,00	12 441 020,00
002	Libellé inexistant	30 419 417,00					
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		120 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		465 000,00				
708	Autres produits		650 000,00			36 000,00	
731	<b>IMPÔTS LOCALS</b>		1 183 224 780,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		565 000 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		54 000 000,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industriels	23 000 000,00	258 802 300,00				
738	Autres taxes		2 375 277,00		5 000,00		
741	D.G.F.		17 999 296,00				
747	Participations	16 000 000,00	719 654 267,00		3 730 980,00		7 711 020,00
748	Compensations, attributions et autres participations		2 491 852,00		2 885 000,00		
751	Récouvrements de dépenses d'aide sociale						4 220 000,00
752	Revenus des immeubles		500 000,00	1 500 000,00			
753	Récouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
758	Produits divers de gestion courante						510 000,00
761	Produits de participations	630 000,00					
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100 000,00					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	100 606 000,00					
778	Autres produits exceptionnels		40 000,00				
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)	2 000 000,00					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

VUE D'ENSEMBLE  
FONCTIONNEMENT

5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de Solidarité Active (RSA)	Réseaux et infrastructures	Aménage- ment et environne- ment	Transport	Développement économique		
111 510 000,00	3 750 000,00	10 000 000,00	2 600 000,00	0,00	200 000,00	11 472 500,00	16 900 000,00	3 155 102 691,00	
								30 419 417,00	002
								120 000,00	6419
								465 000,00	645
4 000,00								690 000,00	708
								1 183 224 780,00	731
								565 000 000,00	732
								54 000 000,00	734
								281 802 300,00	735
								2 380 277,00	738
								17 999 298,00	741
17 116 000,00		10 000 000,00	2 600 000,00		200 000,00	9 170 000,00	16 900 000,00	803 082 267,00	747
								5 376 852,00	748
93 905 000,00								98 125 000,00	751
150 000,00								2 150 000,00	752
	3 750 000,00							3 750 000,00	753
25 000,00						2 300 000,00		2 835 000,00	758
								630 000,00	761
300 000,00								300 000,00	764
10 000,00						2 500,00		112 500,00	771
								100 600 000,00	777
								40 000,00	778
								2 000 000,00	781

## Sommaire

Ouverture de la séance. ....	156
Adoption d'un compte rendu. ....	156
2011, DF 7 G - Rapport de présentation du budget supplémentaire pour 2011 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2011. - 1°) Budget d'investissement. - 2°) Budget de fonctionnement. ....	156
Lettre rectificative n° 1 G portant sur le projet de délibération DF 7-2° G. ....	156
2011, DF 7-2° G - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2011. ....	157
2011, DF 8 G - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2011. ....	158
2011, DF-DRH 9 G - Créations, suppressions, transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2011. ....	158
2011, DASES 334 G - DF 12 G - Décision modificative n° 1 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2011. ....	158
Suspension et reprise de la séance. ....	159
2011, DAJ 18 G - Communication de la liste de marchés attribués du 12 mai 2011 au 8 juin 2011. ....	159
2011, DDEEES 40 G - Signature avec l'association "Paris Initiative Entreprise" (P.I.E.) 68, boulevard Maiesherbes (8e), d'une convention visant le soutien des créateurs d'entreprise parisiens. Montant total : 600.500 euros. ....	159
2011, DDEEES 17 G - Subvention (57.700 euros) avec convention à l'association "France Energie Emploi" dans le cadre de l'action de soutien aux demandeurs d'emplois parisiens menée en collaboration avec les Maisons des Entreprises et de l'Emploi des 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements. ....	161
2011, DDEEES 55 G - Subvention (221.700 euros) avec convention au Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi de Paris au titre de l'année 2011. ....	162
2011, DDEEES 58 G - Subvention (139.000 euros) avec convention à des associations mettant en oeuvre des formations linguistiques dans le cadre de la politique de la ville. ....	163
2011, DDEEES 84 G - Signature d'une convention avec l'association "Emmaüs Coup de Main" à Pantin (93500) pour l'attribution d'une participation permettant la préfiguration d'une ressource-récupération (20e). Montant : 34.000 euros. ....	164
2011, DDEEES 72 G - DASES 116 G - Subvention (100.782 euros) avec convention à l'association "La Clairière" pour son dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaire parentale. ....	166
2011, DASES 410 G - Prolongation d'un dispositif d'aide d'urgence envers les migrants tunisiens. Montant : 579.500 euros. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PCF/PG relatif à la situation des jeunes migrants tunisiens. ....	168
2011, DASES 245 G - Signature d'une convention avec l'association "Le Futur Composé" (3e) pour l'attribution d'une participation. Montant : 35.000 euros. ....	174
2011, DASES 423 G - Signature de l'avenant n° 3 à la convention passée avec le groupement d'intérêt public Maison départementale des Personnes Handicapées de Paris et de fixer la participation financière du Département de Paris au titre de l'année 2011. ....	175
2011, DASES 440 G - Signature d'une convention avec la Fédération des Maisons et Pôles de Santé d'Ile-de-France (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros. ....	176
2011, DASES 211 G - Signature d'une convention avec l'association "Août Secours alimentaire" (20e) fixant le montant de la subvention du Département de Paris à son action estivale de distribution de colis repas à des personnes et des familles parisiennes démunies. Montant : 80.000 euros. ....	178
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la fermeture du Centre d'hébergement d'urgence parisien Yves Garrel. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. ....	179
2011, DASCO 22 G - Soutien du Département de Paris aux collèges les plus fragiles. Montant : 1.076.422 euros. ....	180
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme. ....	185
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. ....	185
Clôture de la séance. ....	185
Liste des membres présents. ....	185
Votes spécifiques. ....	186
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....	186
Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2011. ....	191

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionne-  
mentdu Département de Paris pour 2011 .....195

**La Secrétaire générale du Conseil de Paris**  
**Directrice de la publication**  
**Catherine SCHMITT**